

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès verbal de la séance du 9 novembre 1994

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) à la suite d'une mission effectuée en Chine du 5 au 18 septembre 1994, chargée d'étudier la situation de l'économie de ce pays, ainsi que ses relations économiques, commerciales et financières avec la France

Par MM. Jean FRANÇOIS-PONCET, Henri BANGOU, Gérard CÉSAR, Michel DOUBLET, Mme Josette DURRIEU, MM. Jean-Paul EMIN, René MARQUÈS et Louis MOINARD,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice-présidents ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Janine Bardou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, Marcel Bony, Didier Borotra, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Raymond Cayrel, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daundy, Désiré Dehavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean Faurc, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginésy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, Michel Manet, René Marquès, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca-Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER	
LA CROISSANCE SPECTACULAIRE DE L'ÉCONOMIE CHINOISE	7
A. LE RYTHME DE LA CROISSANCE	7
B. LES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CHINOISE AUJOURD'HUI	11
1. L'industrie	11
2. L'agriculture	13
3. Les services	16
C. LE COMMERCE EXTERIEUR	16
D. LE MARCHÉ CHINOIS	18
CHAPITRE II	
L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES : «ÉCONOMIE SOCIALISTE DE MARCHÉ» OU CAPITALISME SAUVAGE?	19
A. CONTENU DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES INTRODUITES DEPUIS 1978	20
1. Une économie de moins en moins centralisée et administrée	20
2. Les zones économiques spéciales	24
3. Les entreprises rurales	26
4. Un important chantier législatif	27
B. LA DIMENSION «SAUVAGE» DE CETTE EXPANSION	29
C. QU'EST-IL RESTÉ DU SOCIALISME?	31
1. Le statut de la propriété	32
2. Les entreprises d'État	34
3. Le Plan	36
4. Le contrôle de la population : le hukou	37
D. LE RÔLE DÉTERMINANT CONFÉRÉ PAR LES RÉFORMES AUX RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES LOCAUX	40

CHAPITRE III	
LES TENSIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES ...	43
A. LES TENSIONS INFLATIONNISTES	44
1. La Chine ne fait pas exception à la règle	44
2. Des facteurs spécifiques à la Chine amplifient l'inflation ...	46
B. LES TENSIONS POLITIQUES ET SOCIALES	50
1. Le bras de fer entre l'État et les régions	50
2. Les disparités régionales	53
3. L'éla/gissement du fossé entre les différentes couches sociales	57
CHAPITRE IV	
LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN CHINE	61
A. L'IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CHINOISE DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN 1979	61
B. LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS	66
1. Le rôle primordial des chinois d'outre-mer	66
2. Le Japon et la Corée du Sud	68
3. L'Occident	70
C. LES RISQUES QUE COMPORTE L'INVESTISSEMENT EN CHINE	72
1. Le risque politique	72
2. Les risques micro-économiques	74

CHAPITRE V	
LA FRANCE DANS L'ÉCONOMIE CHINOISE	79
A. LE CONTEXTE POLITIQUE	79
1. La reconnaissance en 1964 : un atout pour la France	80
2. La difficile période 1989-1993	80
3. 1994 : la normalisation	81
B. LE DESEQUILIBRE DES ECHANGES COMMERCIAUX	83
1. Des importations en forte croissance	85
2. Des exportations stagnantes depuis 1989	85
3. Le commerce de la France avec l'Asie	87
C. LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN CHINE	88
1. Des résultats encore modestes	89
2. La concentration des investissements français	90
3. Des perspectives plus favorables	95
CONCLUSION	99
ANNEXE	
PROGRAMME DE LA MISSION	105

Mesdames, Messieurs,

L'éveil économique de la Chine a toutes chances d'apparaître aux historiens du futur comme un des grands événements de la fin du XXe siècle.

Certes, le dynamisme de l'économie chinoise, qui se traduit, au delà des incertitudes statistiques, par un taux de croissance à deux chiffres, n'est pas le fruit d'une transformation politique et sociale tournant le dos au communisme. Au contraire, ce n'est pas le moindre paradoxe que ce spectaculaire décollage économique ait pu germer dans un système politique où n'ont été véritablement remis en cause ni le conservatisme bureaucratique, ni le rôle du Parti communiste. Cette évolution, spécifiquement chinoise, attire d'autant plus l'attention qu'elle a pris le contrepied de la voie empruntée par l'ex Union Soviétique.

Pour mieux comprendre les ressorts du miracle économique chinois, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a souhaité envoyer sur place une mission d'information au mois de septembre dernier, avec pour objectif de prendre la mesure du développement de l'économie chinoise et d'apprécier la place qu'y occupent les entreprises françaises.

La Mission d'information a volontairement restreint la durée de sa visite à deux semaines et a dû, en conséquence, consacrer l'essentiel de ses observations sur le terrain à la Chine côtière où la prospérité est la plus forte.

Invitée par le Parlement chinois, la Mission d'information a réservé la première partie de son voyage à Pékin où elle a été accueillie par la Commission de l'économie et des finances de l'Assemblée nationale populaire. Elle a pu mettre à profit son séjour dans la Capitale pour rencontrer plusieurs responsables gouvernementaux et pour avoir avec eux, comme avec les parlementaires, des entretiens très éclairants.

Puis, la Mission s'est rendue à Tien Tsin, grand port du Nord, situé au cœur d'une zone industrielle et technologique, dont le dynamisme est renforcé par la proximité de Pékin.

S'écartant ensuite de la frange côtière, la Mission a tenu à pénétrer dans la Chine de l'intérieur, en se rendant à Xi'an, ancienne capitale de quelque quatorze dynasties chinoises. Bien que celle-ci bénéficie de l'attrait exercé par son riche passé et son exceptionnel patrimoine archéologique, cette étape n'en a pas moins permis à la Mission de mieux discerner les contrastes entre zones prospères et territoires enclavés. Encore ces contrastes n'offrent-ils sans doute qu'un reflet très atténué des disparités dont souffrent les territoires périphériques montagneux de l'ouest, par rapport à la bordure maritime.

La Mission a ensuite effectué une étape importante à Shanghai. Cette grande métropole a quelque chance de s'affirmer, dans un avenir plus ou moins proche, comme la capitale économique et intellectuelle de la Chine, à partir de laquelle se diffusera le développement vers l'intérieur par le bassin naturel et historique du Yang Tsé. La rencontre avec le Maire de Shanghai, ainsi que la visite de l'immense zone de développement de Pudong, ont convaincu la Mission des très grandes potentialités économiques et financières de toute la région.

Enfin, la Mission s'est rendue dans la province très prospère du Guangdong au sud-est de la Chine. A Canton, capitale de la province, dont la vitalité l'a frappée, elle a eu plusieurs entretiens avec les autorités provinciales. A proximité, elle a pu visiter Foshan, agglomération en pleine expansion, grâce notamment à l'essor de ses entreprises rurales, avant de se rendre à Shenzhen, première zone économique spéciale créée en Chine. Ville symbole, peuplée aujourd'hui de plus de deux millions et demi d'habitants, où les gratte ciel surgissent de terre comme des flèches, Shenzhen est en passe d'incarner le mythe de la nouvelle prospérité chinoise, à l'instar du San Francisco de La ruée vers l'or.

Votre Mission tient ici à exprimer ses remerciements au Parlement, ainsi qu'aux autorités provinciales et locales pour l'accueil qu'elle a reçu partout et pour la disponibilité avec laquelle toutes les personnalités rencontrées se sont prêtées à ses questions.

Même si les réponses n'ont pas toujours éclairé tous les points qu'elle souhaitait voir précisés, les entretiens ont été fructueux et lui ont permis de mieux cerner l'ampleur des transformations économiques et des formidables défis que cette évolution lance à la société chinoise... et à bien d'autres pays.

CHAPITRE PREMIER

LA CROISSANCE SPECTACULAIRE DE L'ÉCONOMIE CHINOISE

Premier pays au monde par l'importance de sa population, troisième par son produit national brut (PNB), la Chine est devenue une puissance économique avec laquelle il faut désormais compter.

Au-delà de l'incertitude des chiffres, le mouvement général de croissance de l'économie chinoise n'est pas en lui-même contestable.

L'économie chinoise est entrée résolument dans l'ère industrielle et participe désormais au commerce international. Il en résulte que le marché chinois est devenu un enjeu incontournable pour toutes les entreprises et toutes les puissances économiques.

A. LE RYTHME DE LA CROISSANCE

L'incertitude des statistiques peut être illustrée par au moins trois séries (parmi d'autres) retraçant l'évolution du taux de croissance en Chine.

**ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE
DE 1978 À 1993 (en %)**

Années	Chine Statistic Yearbook	FMI (CD ROM) novembre 1993	FMI (World economic outlook) mai 1993
1978	11,7	13,1	
1979	7,6	2,4	
1980	7,9	4,2	
1981	4,4	5,9	
1982	8,8	9,1	
1983	10,4	16,1	
1984	14,7	11,0	
1985	12,8	4,6	13,4
1986	8,1	8,9	7,0
1987	10,9	4,4	11,0
1988	11,3	- 3,5	10,7
1989	4,4	8,1	4,2
1990	4,1		4,3
1991	8,2		7,8
1992	13,0		12,8
1993	13,4		

Au delà de ces variations, une certitude cependant : la croissance chinoise est forte. Elle est aussi marquée par des cycles prononcés. En phase haute, le taux de progression est facilement à deux chiffres.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DONNEES ÉCONOMIQUES

ANNEE	PNB EN VALEUR (1)	TAUX DE CROISSANCE DU PNB (EN %)	TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (EN %)	TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (EN %)
1978	359	11,7	4,1	15
1979	400	7,6	6,1	8,2
1980	447	7,9	- 1,5	13,6
1981	477	4,4	8,5	1,9
1982	519	8,8	11,5	5,6
1983	581	10,4	8,3	10,4
1984	696	14,7	12,9	14,5
1985	856	12,8	1,8	18,6
1986	970	8,1	3,3	10,2
1987	1 130	10,9	4,7	13,7
1988	1 407	11,3	2,5	14,5
1989	1 600	4,4	3,1	3,8
1990	1 770	4,1	7,3	3,2
1991	2 024	8,2	2,4	13,3
1992	2 404	13	4,1	20,9
1993	n.d.	13,4	4,2	20,4
1994	n.d.	-	-	-

(1) en milliards de yuans

Source : China Statistic Yearbook 1993

Votre mission a souhaité savoir comment on pouvait atteindre de tels taux de croissance avec un secteur public aussi peu performant. En effet, les entreprises d'Etat qui assurent 50 % de la production sont, pour les deux tiers d'entre elles, déficitaires.

L'élément de réponse principal qui pourrait expliquer ce paradoxe semble résider dans le fait que les entreprises publiques ont pour objectif de produire toujours plus, même si leur production n'a pas de marché. Malgré des déficits avérés, la loi sur les faillites adoptée en 1987 n'est appliquée que dans des cas extrêmement rares.

Les entreprises qui en seraient justiciables continuent à recevoir des crédits des banques d'Etat, à être approvisionnées et paient leurs employés au moyen de ces crédits.

En 1993, l'Etat a dû ainsi injecter 100 milliards de yuans pour soutenir ses entreprises industrielles de base.

Il ressort de toutes les courbes retraçant son évolution, que la croissance du PNB chinois a été certes exceptionnelle, mais irrégulière.

Le «stop and go» ne doit pas dissimuler l'ampleur du réel «bond en avant» que la Chine a connu après Mao Zedong et le lancement des réformes par Deng Xiaoping.

Ainsi, sur la période 1979-1992, la croissance du PNB atteint environ 9 % par an en moyenne. Aujourd'hui, la Chine connaît le plus fort taux de croissance du monde, avec 13 % en 1993.

Le développement chinois pourrait même être plus important encore. D'après les estimations du FMI, le PNB de 520 milliards de US \$ devrait, sur la base des parités de pouvoir d'achat, être multiplié par quatre, ce qui ferait dès lors de la Chine, la troisième puissance économique mondiale.

Si le formidable élan de l'économie chinoise n'est pas en lui-même contestable, il convient cependant de relativiser ces records.

Depuis la fin des années 1970, quatre phases de forte croissance entrecoupées de périodes d'austérité, se sont succédées non sans risque d'explosion. Ainsi, la stabilisation de 1988 qui a fait suite à une phase de surchauffe, a favorisé l'éclatement de la crise de mai-juin 1989. L'année 1993 a été l'année du nouvel emballement et la croissance a été à nouveau rapide et mouvementée. Elle a suscité des mesures gouvernementales d'«autocontrôle» et de ralentissement. Cependant, depuis lors, le rythme de la croissance reste très élevé, ce qui engendre de nouvelles tensions.

B. LES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CHINOISE AUJOURD'HUI

Selon les statistiques chinoises officielles, la répartition entre les secteurs a évolué comme suit depuis 1980.

ANNÉES	AGRICULTURE	INDUSTRIE	AUTRES *
1980	36 %	49 %	15 %
1984	40 %	44 %	16 %
1988	33 %	46 %	21 %
1992	29 %	50 %	21 %

* Construction, transport, commerce

Source : Annuaire statistique de Chine 1993 - Pékin

I. L'industrie

L'évolution de la production industrielle a connu, depuis 1978, une forte croissance tirant l'économie toute entière vers le haut.

La croissance de la production industrielle est, depuis 1992, avec un taux supérieur à 20 %, une des sources de préoccupations majeures des pouvoirs publics chinois. En effet, il ne peut être répondu à un rythme satisfaisant aux besoins d'infrastructures de transports, en énergie et en matières premières qu'elle engendre, ce qui renforce les fortes tensions inflationnistes (cf. chapitre III, ci-après) dont souffre l'économie chinoise.

L'indice de la production industrielle a connu une progression remarquable dans les années récentes, passant d'une base 100 en 1985 à 336 en 1993, selon les chiffres officiels (la France dans le même temps passait de 100 à 108,6). Cela témoigne, en particulier, d'une importante vitalité manufacturière.

L'industrie lourde gérée par les entreprises d'Etat répond, pour l'essentiel, à la demande intérieure. En revanche, de nombreux secteurs de produits manufacturés : les textiles, les chaussures, les

jouets et les bicyclettes, mais également l'électronique grand public (en expansion très forte depuis les réformes, surtout dans les zones côtières) ont une production excédentaire et exercent une concurrence très rude sur les marchés mondiaux.

Dans le domaine de la construction automobile, la Chine a développé une production interne, le plus souvent en partenariat avec de grands constructeurs étrangers. Face à la prolifération anarchique des entreprises de construction au cours des dernières années, le Gouvernement vient cependant, en avril 1994, de décider de regrouper les quelque 160 entreprises existantes en cinq ou six grands groupes associant chacun un partenaire chinois et un constructeur occidental ou japonais.

En 1993, 1,3 million de véhicules ont été produits, dont 250.000 automobiles individuelles. Les experts du plan souhaitent porter la production à 3 millions de véhicules en l'an 2000.

Dans les secteurs de base, il convient de souligner que la Chine est la troisième puissance minière du monde. Avec 1,1 milliard de tonnes en 1993, la production de charbon place la Chine au premier rang mondial. Cette production n'est pas exportée, mais satisfait à la demande intérieure. La consommation de charbon a crû de 5,6 % par an dans les années 80, plus vite que la consommation d'énergie et le plan chinois prévoit que la consommation pourrait continuer à croître sur un rythme annuel de 2,5 %.

Le pétrole et le gaz naturel ont une importance moindre. Ils placent tout de même la Chine respectivement au 5ème rang et au 23ème rang mondial. La Chine est actuellement exportatrice de pétrole. On peut se demander si avec le développement de l'automobile, cette situation pourra perdurer. Une expansion rapide de la demande de carburant est à prévoir. Si l'Asie, et non plus l'Occident, devenait le débouché principal du pétrole du Moyen Orient, la question de la sécurité de l'approvisionnement énergétique ne manquerait pas de se poser en d'autres termes qu'aujourd'hui, au plan mondial.

Pour l'électricité, la Chine a d'énormes besoins à satisfaire. Elle fait appel, pour une large part, à l'hydroélectricité avec une production annuelle de 124,6 milliards de Kwh en 1991, ce qui la place au 5ème rang mondial. De larges potentialités existent encore. Le barrage des trois Gorges devrait à lui seul produire 70 milliards de Kwh

L'électricité d'origine nucléaire commence juste à apporter sa contribution à la production électrique, avec la mise en service de la centrale de Daya Bay. Mais la Chine s'apprête à

développer un programme ambitieux de centrales nucléaires dans les vingt années à venir.

2. Agriculture

La Chine est devenue une grande puissance agricole, même si elle souffre encore d'importantes difficultés structurelles.

Avant les réformes, de grands travaux ont été accomplis, particulièrement des barrages, pour régulariser le cours des fleuves et permettre l'irrigation. En outre, une politique de remembrement des parcelles a permis de rationaliser les productions agricoles.

Les terres arables ne couvrent que 97 millions d'hectares sur une superficie globale de 9,5 millions de kilomètres carrés, soit à peine plus de 10 %.

Entre 1957 et 1989, la Chine a perdu 17 millions d'hectares de terres cultivées, tandis que la population s'accroissait de 90 %. Le développement de la productivité agricole a donc été un impératif.

● *Evolution de la production agricole*

Depuis 1978, la production agricole a évolué à un rythme soutenu - à l'exception de l'année 1980 - et a même connu certaines années des taux de croissance supérieurs à celui du PNB. Mais, à partir de 1985, tout en gardant un taux positif, l'évolution de la production ne suit plus que d'assez loin la croissance économique globale du pays.

Aujourd'hui, cette production participe pour environ 29 % au revenu national.

En 1973, l'agriculture occupait 78,7 % de la population active. En 1992, les actifs agricoles ne représentaient plus que 66 % du total, soit encore deux actifs sur trois. Dans le même temps, les actifs employés dans l'industrie passaient de 12,3 % à 18,2 % et la part des services s'élevait de 9 % à 15,8 %.

-> d_r }

● *La balance agricole*

Globalement, la production agricole chinoise n'est pas loin d'assurer l'autosuffisance à toute la population, la variété des climats autorisant tous les types de production.

Exportatrice de certains produits agricoles, la Chine reste dépendante du reste du monde pour d'autres productions. Déficitaire au cours des années précédant la réforme, la balance agricole est devenue excédentaire en 1978, en même temps que s'améliorait la consommation intérieure. Après une période de fort déficit de 1981 (4 milliards de dollars) à 1983 (2,9 milliards de dollars), elle oscille autour de l'équilibre depuis le milieu des années 1980 : elle fut, par exemple, excédentaire en 1991/ de 780 millions de dollars, pour redevenir déficitaire (de 588 millions de dollars) en 1992. Ces statistiques ne prennent pas en compte les pertes de stockage et d'acheminement que l'on évalue annuellement au tiers de la récolte.

● *Analyse sectorielle*

La Chine occupe désormais le premier rang mondial, pour la production des céréales.

Elle l'est devenue lorsqu'a été abandonné le système des communes populaires. Il est vrai qu'au même moment, les États-Unis, qui détenaient jusque là la première place, ont décidé de lutter contre la surproduction mondiale, par le gel des terres.

Si l'on met à part le riz, la Chine n'en demeure pas moins un gros importateur de céréales. La mécanisation, encore faible, les pertes de récolte évoquées plus haut, la difficulté à réguler les marchés agricoles et la diversification de la consommation contribuent à expliquer cet état de fait.

Pour le riz, qui est la culture dominante (32 % des terres cultivées), la Chine occupe le premier rang mondial et assure son autosuffisance. Elle occupait déjà cette place avant les réformes avec une part dans la production mondiale qui se maintient autour de 35 %. Les rendements sont excellents (5.720 kg/hectare, pour une moyenne mondiale de 3.502 kg/hectare).

La Chine est également devenue le premier producteur mondial de blé, depuis 1984, avec 18 % de la production mondiale et 32 % de terres emblavées. La production continue à croître (44 millions de tonnes en 1978, 86 millions en 1985, 103 millions en 1993). Les rendements sont satisfaisants (3.377 kg/hectare en 1993). Toutefois, les importations demeurent nécessaires. La France compte parmi les fournisseurs traditionnels de blé de la Chine (cf. ci-après chapitre V). La demande adressée par le pays au marché mondial pèse

sur les cours, d'autant que cette année la récolte a été affectée dans plusieurs pays par les désordres climatiques qui ont fait chuter le volume de l'offre globale de plus de 5 %.

La Chine détient le deuxième rang mondial pour le maïs, avec une production de 93,4 millions de tonnes en 1993, entièrement absorbée par le marché intérieur.

- *L'élevage* est dominé par la production porcine, pour laquelle la Chine occupe le premier rang (45 % du cheptel mondial). Avec 394 millions de têtes en 1993 (contre 325 millions en 1980), la production rapportée à l'habitant (soit 0,32 tête) place la Chine devant la France (0,26 par habitant).

En revanche, la Chine tombe au 5ème rang mondial pour la production de bovins, avec 85 millions de têtes en 1993, auxquels il convient d'ajouter 22 millions de buffles, soit 0,08 tête de bovins par habitant, contre 0,38 tête de bovins par habitant pour la France.

L'élevage des canards place également la Chine au premier rang mondial, avec 66 % de la production totale et 381 millions d'animaux.

Ce rang vaut également pour les produits de la pêche. Mais sur les 13,13 millions de tonnes pêchées en 1991, 5,52 millions proviennent de la pêche en eau douce. Cela représente 11,5 kg par habitant (dont 4,8 kg pour les poissons d'eau douce), contre 14 kg par habitant en France (dont seulement 0,8 kg par habitant pour les poissons d'eau douce).

On notera, enfin, que la Chine doit faire appel aux importations pour les oléagineux et pour le sucre.

Alors que la production de sucre s'élève annuellement à 6,6 millions de tonnes, la consommation chinoise est en pleine expansion et devrait atteindre selon certains experts (1) 12 millions de tonnes d'ici à l'an 2000. Cette année, la Chine a déjà dû importer 1,5 million de tonnes de sucre et l'on s'attend à une progression de ses importations en 1995, d'autant que les quelque 544 petites entreprises sucrières *ne produisent pas assez de variétés de sucre* (2) pour répondre à une demande croissante. L'insuffisance de l'offre intérieure n'est évidemment pas sans influence sur la bonne tenue des cours mondiaux.

(1) cf. *Dossiers et documents du Monde*, novembre 1994, page 2.

(2) selon l'agence de presse *Chine nouvelle*

3. Les services

En dehors de l'agriculture et de l'industrie, les autres secteurs, c'est-à-dire à la fois la construction, le transport et le commerce, qui représentaient 15 % du produit global en 1980, atteignent plus de 21 % en 1992.

Cette forte montée en puissance est liée à l'urbanisation, au développement de la demande intérieure et à la volonté de la Chine de devenir une grande puissance commerciale.

Parmi les services, une illustration de ce mouvement est fournie par le développement des équipements téléphoniques. Le taux de croissance dans ce secteur qui était de 22 % entre 1986 et 1990, s'élève en 1994 à 59 %. Alors que seulement 5,74 millions de lignes étaient en service en 1978, la Chine en compte aujourd'hui 48 millions. Mais cela ne permet de disposer que de 2,2 téléphones pour 100 habitants. Les perspectives de développement demeurent considérables, et ceci vaut aussi, bien que dans une moindre mesure, pour l'ensemble des services.

C. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis la rupture des relations soviéto-chinoises en 1960, la Chine s'est prudemment dans les premières années retournée vers les pays occidentaux. Ayant, alors, pour principe de ne pas acheter à crédit, la Chine avait une balance commerciale avoisinant l'équilibre.

Si cette balance commerciale est devenue déficitaire en 1980, puis entre 1984 et 1989, la Chine a connu ensuite trois années d'excédents importants.

La situation s'inverse, à nouveau, en 1993, avec un déficit de 7,5 milliards de dollars (12 milliards selon d'autres sources). En 1994, ce déficit est en voie de réduction et ne devrait atteindre que 5 milliards de dollars (avec 115 milliards d'exportations et 120 milliards d'importations) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cf. *Les Echos* du 12 octobre 1994.

Cette évolution est, pour partie, le reflet, dans le domaine du commerce extérieur, des mouvements de « stop ang go » observés en matière de croissance.

La structure des échanges par produits montre que le textile-habillement constitue toujours, avec près de 30 % du total, le poste principal d'exportation. Les importations sont dominées par ce même poste qui atteint 48 % du total.

La Chine tend progressivement à devenir une base d'exportation de produits de plus en plus élaborés : la mécanique et l'électronique, qui représentent désormais 25 % des ventes, sont en passe de supplanter le textile.

Globalement, les exportations ont crû de 18 % en 1992 et de 8 % en 1993, les importations augmentant plus vite encore : + 29 %.

La Chine continentale réalise environ 2 % des exportations mondiales et Hong Kong 2,5 % supplémentaires (incluant les 35 % d'exportations chinoises réexportées à partir de Hong Kong). Compte tenu de cette double comptabilisation, l'ensemble chinois atteint 4 % du total des exportations, soit moitié moins que le Japon et trois fois moins que l'Allemagne.

Les marchés extérieurs n'en sont pas moins devenus pour Pékin une réelle priorité. D'acteur négligeable du commerce international, la Chine s'est hissée au 11ème rang dans les échanges mondiaux.

Membre fondateur du GATT, la Chine en est sortie en 1952, après l'instauration du régime communiste. Voici huit ans qu'elle a demandé sa réadmission. Mais sa « longue marche » n'a pas encore abouti, alors qu'elle souhaiterait faire partie, dès l'origine, de la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dont la mise en place est prévue au 1er janvier 1995.

La reconduction pour une année de la clause de la nation la plus favorisée, en mai 1994, par le Président Clinton, conforte les conditions d'insertion de la Chine dans l'économie mondiale, Pékin, pour sa part, continuant une politique de petits pas prudents, avec la baisse, en décembre 1993, de 3,5 % des tarifs douaniers pour 2.900 produits d'importation.

La dévaluation du yuan de 33 % le 1er janvier 1994, au moment de la suppression du double cours des changes, rapproche également l'économie chinoise des règles du commerce international.

Il reste que la Banque populaire de Chine a fixé à l'an 2000 la convertibilité totale de la monnaie nationale.

D. LE MARCHÉ CHINOIS

On vient de le voir, la croissance économique chinoise s'est traduite par une augmentation spectaculaire des exportations. Mais, on se tromperait en assimilant -dès maintenant- le développement économique de la Chine à celui du Sud-Est asiatique, qui est presque entièrement orienté vers le marché mondial et dépendant de celui-ci.

En ce qui concerne la Chine, le développement économique est, au contraire, centré sur le marché intérieur. Tributaire d'importations massives de biens de production, la Chine a un besoin aigu de devises, comme le montre la dégradation de sa balance commerciale et la tentation de freinage qui en résulte de la part des autorités centrales.

Mais, le moteur du développement est l'équipement du pays et l'élévation du niveau de vie. Ainsi, l'usine de céramique visitée par la Mission à Foshan consacre 70 % de sa production au marché intérieur, pourcentage dépassé par ses concurrents.

La Chine commence à être un marché pour les biens de consommation occidentaux. C'est déjà le cas pour les boissons, les emballages métalliques et même pour des produits aussi étrangers à ses habitudes alimentaires que le yaourt Danone.

La plupart des entreprises à participation étrangère visitées par la Mission avaient pour objectif principal de servir le marché chinois et non d'exporter sur le marché mondial.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES :

«ÉCONOMIE SOCIALISTE DE MARCHÉ» OU CAPITALISME SAUVAGE ?

Au cours de tous ses entretiens avec les autorités nationales, régionales et locales, l'attention de la Mission a été constamment attirée sur la nouvelle orientation de la Chine, depuis 1992, vers «l'économie socialiste de marché».

Mais, force est de constater qu'à partir de cette orientation affichée, se pose la question de savoir si le fonctionnement concret des entreprises et le comportement de certains acteurs économiques ne relève pas davantage, parfois, du «capitalisme sauvage».

A. CONTENU DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES INTRODUITES DEPUIS 1978

1. Une économie de moins en moins centralisée et administrée

LES QUATRE PHASES DES RÉFORMES

Quatre phases sont à distinguer dans le processus des réformes économiques introduites par M. Deng Xiaoping, à partir de 1978 et relancées par lui, à l'occasion de son voyage dans le Sud, en 1992.

● Première phase 1978-1984

En faisant admettre pour la première fois, lors du troisième plénum du 11ème Comité central de décembre 1978, la compatibilité du plan et du marché, M. Deng Xiaoping engage la Chine sur la voie d'un nouvel essor économique.

L'accent est mis sur les campagnes. L'objectif est d'améliorer la production et les revenus agricoles. Les communes populaires sont supprimées entre 1982 et 1985. Les échanges extérieurs sont favorisés par la création des premières zones économiques spéciales.

● Deuxième phase 1984-1988

La réforme est étendue aux villes. Les prix sont progressivement libérés, avec le système des prix doubles. Plusieurs grandes lois renforçant l'autonomie des entreprises sont adoptées. Les entreprises rurales prennent leur essor.

● Troisième phase 1988-1991

La montée de l'inflation conduit au « plan de rectification » de septembre 1988. Le développement des réformes est interrompu par Pékin pendant trois ans. La fixation des prix est de nouveau centralisée. Dans les derniers mois de 1990, la fin de la récession conduit toutefois à assouplir le dispositif.

● Quatrième phase 1992-1994

Sur l'initiative personnelle de M. Deng Xiaoping, une reprise de la politique de «réforme et d'ouverture» est décidée en janvier 1992, conduisant, en octobre de la même année, à l'adoption du concept d'«économie socialiste de marché», par le XIVème Congrès du Parti.

La situation actuelle où l'excès d'inflation a conduit à quelques discrètes mesures de freinage incite à se demander si l'on ne s'apprête pas à entrer dans une nouvelle phase.

La formule «d'économie socialiste du marché», adoptée lors du 3ème plenum du XIVe Comité central du PC s'affirme comme la «voie chinoise», selon laquelle on doit «faire du marché un facteur fondamental dans l'utilisation des ressources sous le macro-contrôle de l'Etat». La poursuite de cet objectif traduit la volonté de concilier le maintien du pouvoir du Parti communiste et la conversion de l'économie chinoise au capitalisme.

Qu'en est-il en pratique ?

● *Le marché*

Aujourd'hui, c'est pour l'essentiel le marché qui fixe les prix et oriente les investissements.

L'Etat ne détermine les prix que de vingt-cinq biens de production, (soit 20 % du total), six produits agricoles (céréales, coton, soie) et deux produits de consommation industriels. Selon Lu Jianhua ⁽¹⁾, cette réforme d'une ampleur impressionnante n'a provoqué aucun déséquilibre grave dans la société. S'il en est ainsi - du moins jusqu'à ce jour - c'est parce que la libéralisation des prix a été mise en oeuvre pas à pas et, le cas échéant, avec des retours en arrière.

(1) Lu Jianhua : «La Chine en 1993-1994, rapport sur la conjoncture sociale ; analyse et prévision», page 11, cite dans Perspectives chinoises, n° 22, mars/avril 94, page 18.

Les prix d'achat des produits agricoles furent d'abord relevés -dès la première phase des réformes- et les contraintes qui pesaient sur les marchés ruraux progressivement allégées. Ce n'est que lors de la deuxième phase que le système des prix doubles s'est mis en place dans les villes. Ce rythme de libération a toutefois été ralenti en 1988, voire partiellement remis en cause.

Après le tournant de 1992, le mouvement de libération reprend.

Début 1994, moins de 10 % des prix étaient contrôlés, contre 98 % en 1978.

Mais la concomitance d'une augmentation difficilement maîtrisable des prix et d'un relatif ralentissement de l'économie au premier semestre de cette année a conduit le ministère du commerce intérieur, fin août 1994, à publier des directives incitant les gouvernements provinciaux *-à prendre des mesures afin de faire baisser les prix trop élevés-*.

● *La décentralisation*

Les réformes reposent pour une très large part sur un mouvement de décentralisation des pouvoirs et des privilèges au profit des provinces et des villes. Il en est résulté un changement essentiel dans les rapports entre l'Etat et la société, ainsi qu'entre le centre et les régions.

La force de ce phénomène de décentralisation s'explique par plusieurs facteurs.

- Tout d'abord, le régionalisme est en Chine une dimension majeure, puisque les régions ont souvent, à elles seules, la taille d'un pays européen. L'exécutif de la province avec le Gouvernement provincial et à sa tête un gouverneur jouent un rôle considérable. Des commissions traitent d'affaires importantes, telles que les affaires économiques ou les relations économiques avec l'étranger.

A l'image des provinces, les municipalités ne pèsent pas toutes d'un même poids. Trois d'entre elles ont rang de provinces (Pékin, Shanghai, Tien Tsin).

- Ensuite, le rôle confié aux régions pour la mise en oeuvre des réformes, de même que l'ouverture des provinces côtières vers l'extérieur, ont conféré aux régions bénéficiaires une assise

économique élargie, qui a influé sur la nature de leurs relations avec les autorités centrales.

- Enfin, et surtout, la modification des règles de partage des recettes fiscales entre le Gouvernement central et les autorités locales, à l'avantage de ces dernières, décidée à partir de la deuxième phase des réformes, a conforté très vigoureusement cette décentralisation.

Selon les statistiques, la part de recettes financières de l'Etat a diminué, passant de 31,2 % en 1978 à 14,7 % en 1992 et aurait pu atteindre « si rien n'était fait » 11,3 % en l'an 2000. (1)

En effet, depuis 1980, le système de collecte des finances publiques mis en place, appelé « système du contrat de responsabilité intégrale », a profondément affaibli les finances de l'Etat.

De 1986 à 1991, à chaque augmentation du PNB de 1 % n'a correspondu qu'une augmentation de 0,66 % des ressources budgétaires centrales.

La part des dépenses du Gouvernement de Pékin dans le PNB n'était en 1989 que de 6,9 %, soit seulement 1,3 point de plus qu'en Yougoslavie.

Les régions rivalisent entre elles pour attribuer des réductions et exemptions d'impôts, et le centre accepte d'accorder de nombreux privilèges. Selon Michel Bonnin (2), « la conception générale est la suivante : réforme = décentralisation des pouvoirs = mesures privilégiées = réductions et exemptions des taxes. Certes, les privilèges attirent l'investissement, mais le prix à payer est une chute des revenus de l'Etat central ».

La situation n'est pas identique dans toutes les régions, chacune d'elle négociant chaque année le taux de retour vers le centre des produits fiscaux qu'elles perçoivent. Ainsi, ce taux, qui tourne autour de 50 % à Shanghai, tombe à 25 % pour le Guangdong.

Aussi, une réforme de ce régime de répartition de l'impôt a-t-elle été adoptée cette année.

(1) Selon un rapport établi par deux chercheurs chinois travaillant à l'université de Yale et financé par l'Académie des Sciences de Chine.

(2) « Perspectives chinoises » n° 22, page 26.

A partir de 1995, chaque province devra verser à Pékin une part de ses ressources fiscales, selon un taux uniforme dans toute la Chine.

Avec la décentralisation, le pouvoir central ne s'est pas trompé en misant sur l'initiative et le dynamisme des responsables locaux. Les résultats ont même dépassé ses espérances : d'où les tensions inflationnistes qui l'inquiètent aujourd'hui et les tentatives de recentrage fiscal.

2. Les zones économiques spéciales

En 1979, la création des quatre premières zones économiques spéciales (ZES) s'apparente à la mise sur pied de véritables laboratoires de «capitalisme sauvage» en Chine : Shenzhen près de Hong Kong, Zheshai près de Macao, Shantou et Xiamen face à Taiwan. Enclaves en territoire chinois, elles offrent des conditions préférentielles aux investissements étrangers, comme les réductions de l'impôt sur les bénéfices, et l'entrée en franchise douanière des produits importés pour être ensuite réexportés après transformation.

En 1984, les autorités chinoises décident d'ouvrir quatorze villes côtières dont Shanghai. Dès 1988, l'ensemble de la frange côtière du pays s'ouvre aux investisseurs étrangers et bénéficie de dispositions juridiques et fiscales avantageuses s'inspirant du système des zones économiques spéciales.

Puis, victime de son succès, la mécanique s'emballa. C'est ainsi que pendant les six premiers mois de 1993, des «zones de développement» se créent un peu partout de manière anarchique, atteignant le chiffre de 1.200 pour une superficie de 7.500 km² dans les provinces de Liaoning, Hebei, Shandong, Jiangsu, Fujian, Guangdong, Guangxi, etc... (1).

Votre Mission a visité plusieurs zones économiques de développement, ainsi que la zone économique spéciale de Shenzhen.

- A T'ien T'sin, dans la zone d'expansion économique (la «TEDA»), la municipalité concède par lots nationaux des parcs industriels. A ce jour, 900 entreprises à capitaux étrangers sont installées sur la zone, dont 200 entreprises en provenance de Taiwan,

(1) Cf. *Perspectives chinoises* n°22, page 17.

90 de Corée du Sud, 60 de Singapour, 30 du Canada, 20 de Grande-Bretagne, 18 de Thaïlande, 7 d'Allemagne. Mais, on y dénombre seulement trois entreprises industrielles françaises : Rémy Martin, première joint-venture sino-étrangère fondée en 1980, Roussel Uclaf et Merlin Gérin.

Une série de mesures préférentielles ont été prises pour attirer les investisseurs étrangers dans cette zone : taux d'impôt sur les bénéfices abaissé de 30 à 15 %, exemption d'impôt les deux premières années et réduction de 50 % de l'impôt de la troisième à la cinquième année.

Comme dans les ZES, la TEDA est une zone franche où les importations ne supportent pas de droits de douane, si elles entrent dans la composition des produits finaux réexportés.

D'après les indications fournies à votre Mission, sur les 2.000 entreprises que compte au total la TEDA, 60 % sont à capitaux exclusivement étrangers (les succursales des entreprises sises à Hong Kong sont comprises dedans), 35 % sont à capitaux mixtes, et 5 % en forme coopérative. Elles emploient plus de 50.000 personnes. Le taux de croissance annuel sur la TEDA serait supérieur à 70 %.

- A Pudong, zone économique spéciale de Shanghai, la Mission a été impressionnée par l'ampleur des réalisations et des projets d'extension à la verticale - avec la forêt des 240 tours envisagées - qui devraient faire de Shanghai la première ville économique et financière de l'Asie au début du XXI^e siècle.

- A Shenzhen, la Mission a également pu constater l'extraordinaire moteur de la croissance que peuvent constituer les avantages des zones économiques spéciales.

Les lois spéciales régissant le droit du travail ne sont pas la moindre des spécificités : les employés peuvent être recrutés et licenciés directement par l'employeur, alors qu'en Chine, les entreprises étrangères doivent faire appel à un organisme spécialisé, la FESCO.

Le choix de cette ville, dès décembre 1978, par le pouvoir central, pour y implanter une ZES, ne résulte pas du hasard, mais de la proximité de Hong Kong. De 23.400 habitants à l'époque, Shenzhen a vu passer sa population à plus de 2 millions et demi d'habitants aujourd'hui.

Ces réussites économiques éclatantes ont cependant leurs limites. Les plus évidentes constatées par la Mission ont trait à l'engorgement des infrastructures routières et ferroviaires. Il en va de

même de l'explosion immobilière et des difficultés qui en résultent pour les réseaux d'équipement et l'aménagement urbain.

3. Les entreprises rurales

Grâce aux réformes économiques, les entreprises rurales ont connu depuis 1978 un remarquable développement.

Dans une première période, les entreprises rurales ont été créées à l'initiative des autorités locales en zone rurale, leur activité mêlant agriculture et industrie de façon indifférenciée.

Cependant, la croissance de l'économie rurale aidant, une plus large liberté dans la conduite de l'entreprise leur est devenue nécessaire. Les entreprises rurales se sont alors mises à la recherche de fonds, d'activités et de marchés. L'immaturité des marchés chinois a fourni à nombre d'entreprises rurales l'occasion de faire des affaires. Par la suite, les entreprises rurales se sont développées en adaptant leurs objectifs de production aux tendances du marché et en mettant à profit les capacités de production.

Certains expliquent l'expansion des entreprises rurales par la synergie avec des industries urbaines et le dynamisme des investissements étrangers en Chine ⁽¹⁾. Un exemple en est donné par le développement des entreprises rurales dans la périphérie des grandes villes et dans les régions prospères de la Chine du Sud.

Ainsi, à Foshan, l'entreprise rurale de céramique visitée par la Mission, dont la production va des carrelages au matériel sanitaire, emploie 2.700 salariés et fait appel aux techniques les plus modernes, atteignant une productivité jusqu'à quatre fois plus importante que des entreprises occidentales concurrentes. Il est à noter que la production de cette entreprise dite rurale, mais située en pleine ville, est orientée à 70 % vers le marché intérieur.

Les entreprises rurales se sont progressivement affranchies du contrôle direct des autorités locales et ont fait reposer leur développement sur une logique propre. En particulier, les entreprises rurales du Guangdong, du Fujian et du reste de la Chine du Sud se sont associées avec des compagnies étrangères dans

⁽¹⁾ Cf. Kazuhiko Ueno - *The dynamism of rural enterprises in China* -, *China Newsletter* n° 108

différents secteurs et ont créé ensemble des entreprises, dont certaines sont capables d'occuper des « niches » à l'échelle mondiale.

Selon certains, le développement économique des régions côtières de l'Est serait à mettre au crédit des entreprises rurales et de leur développement. Mais, dans les régions de la Chine intérieure, les opportunités d'affaires sont plus minces et ces zones tendent plutôt à offrir à leurs riches cousins leur force de travail bon marché.

En 1993, on dénombrait 23.000 entreprises rurales. Employant le quart de la population rurale, elles ont contribué pour 40 % à la production industrielle nationale et ont acquitté le quart des impôts versés par les entreprises.

Ces entreprises, qui sont l'illégitime fierté du régime ont souvent perdu leur caractère rural. Elles n'en constituent pas moins un acteur significatif de la scène économique chinoise et portent peut-être en elles l'espoir de contenir la croissance cancéreuse des plus grandes villes.

4. Un important chantier législatif

Des lois, adoptées notamment depuis le début de l'année ont pour objet de doter l'économie de marché des bases juridiques qui lui font défaut en Chine - comme en Europe de l'Est.

Ces lois nouvelles s'appliquent dans des domaines très divers : monnaies, taux de change, fiscalité, commerce extérieur, etc...

a) En matière monétaire, une réforme de la Banque centrale de Chine se met en place.

Elle vise notamment à renforcer l'autorité de la Banque centrale, tant vis-à-vis des autorités gouvernementales que des banques commerciales, en instituant un comité monétaire. Elle a également pour objet de créer un marché monétaire unifié par la mise en place progressive d'un système informatisé de règlements interbancaires. Dans cette perspective, la Banque centrale devrait être déchargée de ses fonctions commerciales au profit d'autres institutions. Cette réforme monétaire est particulièrement difficile à réaliser tant l'habitude a été prise de répondre aux besoins de financement des administrations et des entreprises publiques par la création de liquidités.

Sur le plan extérieur, depuis le 1er janvier 1994, le taux de change officiel du renminbi/yuan et celui du marché ont été unifiés, sur la base d'un taux flottant proche de celui qui était pratiqué dans les «centres d'ajustement des monnaies étrangères».

b) La réforme de la fiscalité

Depuis le lancement des réformes, le système fiscal chinois était de moins en moins adapté, en particulier pour répondre à l'essor du secteur privé. Le rendement des impôts rapporté au PNB ne cessait de diminuer, tandis que les montants encaissés par le gouvernement central résultaient souvent de négociations menées entre le fisc et les contribuables d'une part; et entre Pékin et les gouvernements provinciaux, d'autre part.

Les mesures entrées en vigueur le 1er janvier 1994 ont établi, en principe, les fondements fiscaux d'une économie de marché. Ces réformes répondent à quatre objectifs :

- préciser les compétences respectives du gouvernement central et des provinces en matière financière ;
- consolider les ressources de l'Etat ;
- simplifier l'arsenal fiscal ;
- réduire les différences de traitement entre chinois et étrangers.

La réforme comprend trois volets :

- une TVA, au taux principal de 17 % et au taux réduit de 13 % pour quelques denrées de base ;
- une taxe sur la consommation s'appliquant avec des taux différents à onze produits de luxe ;
- une taxe sur le chiffre d'affaires d'un taux variant entre 5 % et 20 %, couvrant neuf secteurs de services.

Le succès de cette nouvelle étape est un enjeu fondamental pour le gouvernement central, qui a vu son pouvoir diminuer au profit des provinces côtières. Il manque, de ce fait, de moyens fiables pour agir sur l'économie et freiner une croissance trop rapide, au moment où il tente d'accompagner la mise en œuvre d'un marché de pleine concurrence.

c) La Chine vient également, le 12 mai dernier, de voter une loi sur le commerce extérieur

La loi régit l'importation et l'exportation, non seulement des marchandises et des techniques, mais aussi des services. Elle compte deux grands axes :

- établir un environnement libre et équitable pour le commerce extérieur ;

- affirmer la réciprocité.

Cette loi reconnaît donc la plupart des principes du GATT et s'y conforme. Mais, elle prévoit aussi des dispositions protectrices ou restrictives. Cette première législation sur le commerce extérieur confirme ainsi des pratiques antérieures telles que les quotas et les licences d'importation ou d'exportation.

Dans la pratique observée, ces dernières années, les mesures restrictives chinoises sont un peu moins fréquentes. Pékin envisage officiellement de les supprimer en 1997. Autant dire que la nouvelle loi sur le commerce extérieur n'est qu'une première étape dans une évolution nécessaire.

B. LA DIMENSION «SAUVAGE» DE CETTE EXPANSION

● Une main d'œuvre exposée

La vision d'un «lumpen prolétariat» travaillant 24 heures sur 24, sept jours par semaine et logée sur place dans des conditions d'un autre âge sur certains chantiers de construction ne peut manquer de frapper les esprits.

Votre Mission a été le témoin, par exemple devant la gare de Canton, de l'attrait irrésistible de la ville sur la population agricole et de l'afflux des ruraux à la recherche d'un emploi en ville.

On dénombre environ 375 millions de paysans sans emploi ou sous employés. Une grande partie d'entre eux se met donc en route avec l'espoir d'une situation meilleure.

Cette population flottante que l'on évalue à une centaine de millions de personnes est une proie toute désignée pour les

«marchés illégaux de main d'oeuvre». Le recrutement, quand il a lieu, se fait parfois dans des conditions d'extrême précarité et ne garantit à son bénéficiaire ni couverture sociale, ni logement.

Les exemples le plus souvent cités concernent les entreprises à participation étrangère, situées dans les zones économiques.

D'après le *Shenzhen Tequ bao* (cité par Perspectives chinoises, n° 24, juillet/août 1994, pages 10 et 11) dans une usine de chaussures taiwanaise à Shenzhen, «non seulement 70 % des ouvriers sont payés 200 yuans par mois, soit 85,6 yuans au-dessous du salaire minimum garanti officiellement à Shenzhen, mais ils doivent effectuer en moyenne 150 heures supplémentaires par mois». Plus encore, «les ouvriers ne sont pas autorisés à parler pendant les repas ; lorsqu'ils entrent et sortent de l'usine, du dortoir et de la cantine, ils doivent suivre une ligne ; s'ils la franchissent, ils sont contraints de rester longtemps au garde à vous ou doivent payer des amendes».

Les terribles incendies qui sont survenus dans une entreprise à capitaux taiwanais et une autre hong kongaise, en 1993, ont causé la mort de 150 ouvriers, attirant l'attention nationale et internationale sur ces accidents qui étaient dus «à des violations flagrantes des règlements de sécurité et au fait que les ouvrières étaient enfermées dans leurs dortoirs» (Cf. perspectives chinoises n° 21, janvier/février 1994, pages 33 à 35, et n° 24, août 1994, page 11).

Une entreprise taiwanaise de couteaux employant quelque 400 ouvriers a eu un taux d'accidents du travail de 22 % au cours des trois dernières années ; au total, 142 ouvriers y ont subi des mutilations, ce qui a conduit les autorités locales à intervenir.

Ces divers accidents ont conduit la Confédération des syndicats chinois -seul syndicat autorisé en Chine- à demander l'implantation de sections dans toutes les usines à capitaux étrangers, au cours des deux ou trois prochaines années.

Bien que les syndicats indépendants soient illégaux, un article récent du Quotidien du peuple (cité par Perspectives chinoises, n° 24, page 10), mentionnait l'existence d'organisations ouvrières spontanées prenant la forme «d'associations villageoises» ou de «clubs sociaux des travailleurs», qui «recourent souvent à des actions militantes qui aggravent les relations entre travailleurs et patronat». Un article du *Beijing Qingnam bao* montrait du doigt les entreprises coréennes, particulièrement dures avec leurs ouvriers, et responsables, dans les joint ventures de T'ien Tsin, de neuf grèves sur dix.

Ces mouvements de grèves qui éclatent ici et là, inquiètent le gouvernement qui redoute qu'elles n'aient un effet dissuasif sur les investisseurs étrangers.

● *L'enrichissement spectaculaire de certains*

On a beaucoup fait ressortir le rôle des capitaux des Chinois d'outre-mer dans l'explosion de la croissance en Chine, au cours des quinze dernières années. Mais, désormais, des fortunes se constituent également à l'intérieur de la Chine. Dans le «livre bleu» annuel que publie l'Académie des sciences sociales, depuis 1993, sous l'intitulé «*La conjoncture sociale : analyse et prévision*», il est relevé «qu'en raison de l'enrichissement provoqué par l'immobilier et les achats d'actions, on compterait un million de familles millionnaires en yuans».

Ce livre bleu dénonce également les phénomènes de corruption qui se développent parallèlement au sein de l'appareil du Parti, en liaison avec ces mécanismes d'enrichissement rapide. Le gouvernement s'en inquiète et s'efforce de prendre des mesures rigoureuses pour les combattre, depuis août 1993, où une grande campagne anticorruption a été lancée. En un an, plus de 140.000 cadres du parti communiste chinois ont été sanctionnés, dont 10.000 ont été déférés devant les autorités judiciaires, selon les chiffres fournis par le *Quotidien des Lois*, le 29 octobre dernier.

C. QUE RESTE-T-IL DU SOCIALISME ?

Certains aspects «sauvages» de l'économie socialiste de marché incitent à se demander ce qu'il reste encore du socialisme ?

La réponse à cette question est à nuancer, tant il est vrai que les relations entre normes juridiques et réalités sont en Chine autrement plus complexes qu'en Occident.

1. Le statut de la propriété

Le droit de propriété est sans doute aujourd'hui en Chine, ce qui est le plus mal défini et le plus difficile à appréhender.

Son régime, ou plutôt ses régimes, relèvent tout à la fois de la Constitution et de dispositions réparties dans des lois et règlements parfois contradictoires entre eux.

En pratique, le statut de la propriété recouvre une réalité très diversifiée et en mutation rapide. Quelques traits néanmoins se dégagent des évolutions recensées tant pour la propriété des biens de production que pour la propriété personnelle. On tentera de distinguer la situation dans les campagnes et en zone urbaine.

● *La propriété des terres en zone rurale*

La décollectivisation des terres n'a pas eu pour effet de transférer la propriété aux paysans.

Avec le démantèlement des communes populaires, opéré entre 1978 et 1993, les paysans deviennent responsables de la gestion de leur lopin, sur la base de relations contractuelles entre l'administration rurale et les groupes de familles ou foyers paysans.

A la fin de 1984, les contrats d'exploitation familiale des terres régissent le travail de plus de 95 % des familles paysannes. Les terres n'en restent pas moins propriété collective. Elles sont réparties entre les familles au moment de la conclusion des contrats pour une durée de trois à cinq ans. Toutefois, inscrivant la réforme dans le long terme, le plenum du Comité central d'octobre 1984 a décidé de porter la période de validité des baux à quinze ans, lors du renouvellement des contrats. La production agricole n'est pas pour autant librement vendue par les agriculteurs.

Jusqu'en 1985, l'Etat achetait, au prix garanti, toutes les livraisons de produits agricoles, excédant les quotas obligatoires. Par suite de la récolte record de céréales de 1984, qui a coûté fort cher au budget, le système de rachat par l'Etat à prix garanti a été limité par un volume plafond.

L'Etat rachète une grande partie de la récolte, notamment de riz, à un prix administré. En contrepartie, l'exploitant reçoit non

de l'argent mais des bons. L'Etat verse aux pouvoirs locaux la contrevaletur de la part de la production qu'il rachète, à charge pour les autorités locales de répartir ces fonds entre les paysans. En fait, les sommes ainsi versées sont utilisées bien souvent à d'autres fins, transformant les bons en assignats.

● *Les formes de propriété en zone urbaine*

- Les biens de production demeurent pour l'essentiel, soit propriété de l'Etat, soit propriété collective. Cependant, la situation est devenue progressivement plus complexe, avec la prolifération d'entreprises constituées selon des montages juridiques extrêmement variés.

La Constitution de 1982 a officiellement reconnu les entreprises individuelles comme complément au secteur d'Etat.

Le XIIIe Congrès du Parti communiste en 1987 et un amendement constitutionnel de 1988 ont consacré l'existence de différentes formes de propriété.

En juillet 1988, des réglementations ont été adoptées en vue de préciser les statuts légaux des différentes entreprises privées : associations, entreprises individuelles, société à responsabilité limitée. Les limitations relatives aux successions concernant ces types d'entreprises ont en principe été supprimées.

- Pour ce qui est de la propriété des biens personnels, on peut considérer que des réformes ont permis l'appropriation des fruits du travail. En témoignent l'importance du volume de l'épargne des ménages et la possibilité pour nombre de Chinois de créer leur entreprise seuls ou en association, grâce à des apports personnels.

- Une évolution peut également être observée dans le domaine du logement.

La règle veut que les travailleurs soient logés par leur unité de travail qui est propriétaire des logements, moyennant un loyer qui, jusqu'aux réformes, était symbolique. Mais, à partir de 1987, certaines unités de travail -administrées ou entreprises- ont

commencé à vendre les logements faisant partie de leur parc immobilier, à ceux de leurs employés qui le désiraient.

A partir du moment où les loyers demandés par les unités de travail se sont mis à augmenter, parfois dans des proportions très fortes, du fait notamment de la pression foncière, les locataires ont pu trouver intérêt à acheter leur logement. Il existe, par ailleurs, des programmes de mise en vente de logements. Mais ces différentes possibilités demeurent, pour l'instant, ouvertes à un nombre relativement réduit de bénéficiaires.

- La propriété du sol en zone urbaine appartient aux municipalités ou aux autres collectivités publiques. Lors de la réalisation de programmes immobiliers, notamment dans les zones de développement économique, il n'est pas possible d'acheter le terrain. Les baux consentis sur ces terrains sont toutefois de très longue durée : 30, 50, voire 70 ans.

2. Les entreprises d'Etat

Officiellement, on distingue en Chine trois grandes catégories d'entreprises : les entreprises d'Etat qui assurent environ 49 % de la production, les entreprises collectives, à capitaux publics locaux (38 %), parmi lesquelles figurent les entreprises rurales et, enfin, les entreprises privées (13 %) qui se répartissent entre les entreprises individuelles ou privées chinoises, les sociétés mixtes et les sociétés étrangères à 100 %.

Entre la moitié et les deux tiers des entreprises d'Etat sont aujourd'hui déficitaires.

Si le Gouvernement a déjà engagé une première vague de privatisation des entreprises publiques -les premières privatisations d'entreprises d'Etat remontent à 1986 dans la ville de Shenyang (dans le nord)-, ce processus a été circonscrit jusqu'ici aux petites et moyennes entreprises déficitaires.

Lors du plenum du Comité central d'octobre 1993, le principe de la vente des entreprises publiques à des investisseurs privés locaux ou étrangers a été posé. Il a été admis que le transfert pourrait s'opérer soit par une cession à 100 %, pour les petites entreprises, soit par une cession partielle, le cas échéant majoritaire, pour les moyennes et grandes entreprises. Il s'agit donc de

privatisations totales ou partielles, bien que le terme ne soit pas employé par certains.

Au demeurant, le gouvernement n'a le projet de privatiser ni l'armement, ni les industries de base et les industries élaborant des produits non substituables, ni les banques.

On notera que d'ores et déjà, les investisseurs étrangers peuvent racheter des entreprises publiques chinoises ou constituer avec elles une entreprise nouvelle qui constitue déjà une forme de démembrement du secteur public. En outre, les sociétés étrangères peuvent acquérir, dans les bourses de Shenzhen et Shanghai, des actions des entreprises publiques, libellées en monnaie locale et réservées aux non-résidents.

Une loi sur les sociétés, en préparation, devrait permettre de doter les entreprises publiques dont le gouvernement décidera d'ouvrir le capital d'actions cessibles. Demeure pendante la question du degré de contrôle que pourra conserver l'Etat, ainsi qu'il le souhaite, sur les entreprises, d'autant qu'il conviendra de régler aussi le sort des quelque 30 millions de salariés des entreprises d'Etat actuellement sous-employés.

La réforme envisagée porterait à la fois sur les entreprises et sur les biens d'Etat.

● Pour les entreprises, la transformation en compagnies se ferait selon des modalités différentes selon leur taille.

- Les grandes et moyennes entreprises pourraient être transformées en sociétés à responsabilité limitée ou en sociétés par actions, dans le cas d'investisseurs multiples.

- Les petites entreprises pourraient être soit vendues, soit données a forfait, soit transformées en coopératives.

- Enfin, les compagnies de niveau national seraient transformées en holdings.

● Les biens d'Etat devraient voir leur gestion améliorée grâce au renforcement des organismes de gestion au niveau national, provincial et municipal, d'une part, et à «l'envoi de comités de surveillance pour contrôler certaines entreprises», d'autre part.

Un des freins à la privatisation des entreprises d'Etat réside à l'évidence dans les difficultés sociales qui pourraient résulter

de la remise en cause du statut des salariés (logement, conventions sociales, retraite), et surtout de l'existence même de leur emploi.

3. Le Plan

Les réformes entreprises à partir de 1979 ont tendu à modifier la planification -qui, au moment de la mort de Mao Zédong, ne jouait plus tout à fait le rôle qu'on attendait d'elle-, en accompagnement de la recherche d'une rationalisation de la gestion des entreprises.

Les réformes remettent en cause le système centralisé d'allocation des ressources par entreprise, qui était le principe de base de la planification.

En octobre 1984, le plenum du Comité central a opté plus ouvertement pour un système mixte faisant coexister plan et marché.

Les plans impératifs qui fixaient jusque-là des objectifs de production, sont maintenus mais pour un nombre restreint de produits :

- 60 produits clés dans l'industrie, au lieu de 120 ;
- 12 produits agricoles, au lieu de 29.

Le reste de la production est laissé au libre jeu du marché, dans le cadre d'une planification indicative, ayant pour objet d'assurer les grands équilibres au moyen des prix, de la politique de crédit et de la fiscalité.

Dans le même temps, la liberté de gestion et l'ouverture à la concurrence des entreprises sont accentuées.

Le recul de la planification s'est poursuivi et, en 1987, le Plan central ne portait plus que sur 20 % de la production environ (contre 40 % en 1980).

Le gel des réformes et le rétablissement des contrôles administratifs sur les prix, décidés par le gouvernement, à l'automne 1988, auraient pu redonner des moyens à la planification autoritaire. Mais, les projets de recentralisation se heurtent à des résistances qui débouchent sur une relance vigoureuse des réformes.

Le pas franchi en 1992 avec «l'économie socialiste de marché» consacre l'évolution vers la planification indicative et souple, à l'instar du modèle français.

Le ministère chargé du Plan n'en conserve pas moins un rôle stratégique, car il lui revient toujours de donner son accord aux projets d'investissement d'une certaine importance.

A cet égard, trois types d'investissement sont à distinguer :

- les projets d'infrastructure, qui peuvent être de niveau central ou local, selon les cas. Ils sont financés par la banque pour le développement ou par une banque à caractère «politique» ;

- les projets concurrentiels, qui sont décidés par les entreprises à leurs risques et périls, et financés au moyen de prêts accordés par une banque d'affaires dont la décision s'appuie sur des critères économiques ;

- les projets d'utilité publique, qui sont pris en charge directement par le budget, soit au niveau central, soit au niveau local.

- Dans le contexte économique issu des réformes, la planification en Chine est désormais orientée vers l'analyse à moyen et à long terme.

Elle tend à établir un système de calcul économique national, qui devra servir de base à un dispositif de contrôle et de prévision économique.

4. Le contrôle de la population : le hukou

Si, sur le plan économique, la logique du marché a éloigné du communisme, pour déboucher, parfois de manière brutale, sur un «capitalisme sauvage», le système communiste n'en demeure pas moins une réalité forte sur le plan individuel.

En témoigne la façon dont la population est contrôlée, pour tout ce qui relève, dans les régimes démocratiques, des libertés individuelles et de la vie privée.

Ainsi, le contrôle des naissances, dont les résultats constituent un indéniable succès du point de vue démographique, n'en fait-il pas moins appel à des méthodes extrêmement coercitives pour éviter les naissances au-delà du premier enfant en ville et du second à la campagne (en cas d'échec de la contraception, il est recouru à des avortements, le cas échéant, très tardifs), ainsi qu'à un système de sanctions dissuasives : interdiction d'accès à la crèche et à l'école pour les enfants en surnombre, perte du logement et des prestations sociales pour la famille...

Élément plus symptomatique encore de la persistance d'un contrôle social de type dirigiste : le « hukou », tout à la fois certificat d'identité et permis de résidence des citoyens chinois.

Héritier d'une tradition chinoise remontant à 374 avant J.C., le hukou, qui était à l'origine le registre des familles et des individus, a été utilisé par les communistes lors de leur arrivée au pouvoir, en 1949, comme un moyen très strict de contrôle des déplacements de la population.

Selon la loi chinoise, la police tient le registre du hukou et délivre celui-ci à tout citoyen chinois au lieu de sa résidence. Mais, ce droit est refusé aux personnes sorties de la légalité, à commencer par les enfants non planifiés. Le système repose sur un réseau hiérarchisé de vérification et d'enregistrement des formalités. Assorti d'un dossier « planning familial », il constitue un instrument de choix du contrôle des naissances. Si le contrôle direct du hukou, méthode radicale appliquée notamment par les policiers dans le passé, a été abandonné et remplacé par un contrôle collectif au niveau du comité de quartier ou de village, le régime d'« assignation à résidence » résultant du hukou n'est pas pour autant remis en cause.

Contrairement à l'objectif du communisme d'éliminer les inégalités, le système a en pratique cristallisé les disparités sociales en attachant au hukou des droits différents selon que leur détenteur réside dans une grande ville, une petite ville ou à la campagne.

La possession d'un *hukou urbain* confère le droit de scolariser les enfants dans une école publique et de trouver un emploi dans les secteurs public ou collectif. Cet emploi ouvre droit à son tour au logement et aux avantages sociaux, tels que les allocations familiales et la sécurité sociale. Grâce à son hukou, le citoyen bénéficie, en outre, d'une aide alimentaire, qui, avant 1990, prenait la forme d'un carnet d'alimentation, et depuis la libération progressive des prix alimentaires, s'est transformée en allocation.

Les détenteurs d'un *hukou rural* écartés de ce système de subvention aux prix, doivent supporter le coût croissant des produits

non agricoles, sans parler des charges diverses imposées par les autorités locales.

Ce dualisme est le fruit d'une politique, engagée dès 1949, en faveur de l'industrialisation, mais il atteste aujourd'hui encore d'un choix qui a joué en faveur des résidents urbains.

Sans doute, le système a-t-il permis aux autorités de contenir l'urbanisation par l'établissement, depuis les années 1960, d'un quota annuel de transformation du hukou rural en hukou urbain, fixé à cinq pour mille et la mise en place d'un réseau de rapatriement des paysans «flottants». Mais, s'il a ainsi freiné les migrations des paysans vers la ville -la part de la population non agricole est restée pratiquement stable de 1961 à 1984-, il laisse intact le problème des campagnes, qui ont connu une accumulation explosive de main-d'oeuvre inemployée : selon un rapport de l'Académie des Sciences sociales de Chine, la population rurale au chômage s'accroît de plus de 10 millions par an et devrait dépasser en l'an 2000 le cap des 200 millions (1).

La pérennité de ce système est à l'évidence un frein à la mobilité géographique et au développement économique.

Lors de la révision en 1993 du programme d'urbanisation élaboré en 1986, le Conseil des Affaires d'Etat a tout à la fois affirmé sa volonté d'adapter le développement urbain au rythme de la croissance et insisté sur le maintien du rôle régulateur du système du hukou pour contrôler la transformation des petites villes en moyennes ou grandes villes.

Dans les faits, la forte croissance économique chinoise affecte et déstabilise le système.

On assiste à des dérapages liés à l'important besoin de main-d'oeuvre des villes en expansion et aux migrations anarchiques de la population flottante.

Des marchés illégaux de main-d'oeuvre se sont implantés dans les grandes villes, permettant à de très nombreux provinciaux de travailler sans hukou..., mais aussi sans aucune protection légale. Pour leur part, certains pouvoirs locaux- et non des moindres ont décidé de commercialiser les hukous. L'Etat a, à plusieurs reprises, rappelé l'interdiction de cette politique, mais apparemment sans beaucoup de succès : les grandes villes font preuve désormais d'une relative souplesse dans la gestion du droit de résidence. La

(1) Cite par Perspectives chinoises n° 22, page 10.

municipalité de Shanghai, par exemple, a décidé en 1992 de mettre en vente un hukou spécial pour les travailleurs qualifiés recrutés par une société de la zone de développement de Pudong. La municipalité de Pékin, siège du pouvoir central, a approuvé au début de 1994 le projet de commercialisation d'un hukou spécial qui sera délivré par les autorités du district de Pinggu aux investisseurs chinois et étrangers, un système de cartes de résidents temporaires étant par ailleurs mis en place. Selon les statistiques citées par « Perspectives chinoises » (n° 22, page 13), la population migrante de Pékin dépassait déjà deux millions en 1993, dont 55 % avaient obtenu une carte de résident temporaire.

Cette solution paraît évidemment préférable à celle des populations migrantes, et non qualifiées, qui travaillent illégalement en zone urbaine, sans hukou, et exposée de ce fait au risque d'une exploitation sans frein.

Inspiré par des principes dirigistes, le permis de résidence chinois, par son inadaptation aux besoins du développement, n'apparaît-il pas aujourd'hui moins comme un moyen de régulation, que comme un facteur aggravant de discrimination ?

D. LE RÔLE DÉTERMINANT CONFÉRÉ PAR LES RÉFORMES AUX RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES LOCAUX

La caractéristique dominante de la réforme, c'est la décentralisation. La plupart des décisions de développement se prennent au niveau local et surtout provincial. Les gouverneurs provinciaux et les maires des grandes villes ainsi que leurs équipes bénéficient d'une très large autonomie. Situation qui a deux conséquences.

D'une part, on assiste au développement d'une économie multipolaire dont les centres de décision sont dispersés. En principe l'autorisation du Gouvernement central est requise pour les projets dépassant 30 millions de dollars. Mais cette règle est souvent tournée. D'une façon générale c'est la décision des responsables locaux qui est déterminante. Ce sont eux dont dépend la création de « joint ventures ». Ce sont eux qui gèrent les entreprises, financent les infrastructures, traitent avec les investisseurs étrangers.

D'autre part, ce renversement des responsabilités entre le centre et le reste du territoire modifie la nature même du régime économique. Certains responsables administratifs et politiques ne se

comportent pas seulement en chefs d'entreprise, voire en capitalistes, ils transforment peu à peu, à leur bénéfice, les biens publics en biens privés. Le capitalisme qui naît en Chine, sous couvert de socialisme, peut être considéré comme un «capitalisme bureaucratique». Parfois, l'affairisme y est institutionnalisé au profit de certains responsables locaux, provinciaux ou nationaux. Il débouche par endroit sur une «corruption systémique» qui suscite la réprobation et pourrait un jour provoquer la révolte. L'armée, l'aviation, les ministères à Pékin sont engagés dans les affaires, le plus souvent avec des partenaires étrangers. Ils financent et exploitent des hôtels, des lignes d'aviation, des compagnies maritimes etc...

Ces dérives explicitement dénoncées aujourd'hui par des rapports publiés sous l'égide d'institutions très officielles comme l'Académie des Sciences ou l'Académie des Sciences sociales contribuent à la montée des tensions sociales en Chine.

CHAPITRE III

LES TENSIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES

Toute période de croissance rapide engendre inévitablement de profonds déséquilibres : enrichissement de certaines catégories, appauvrissement d'autres parties de la population, effondrement des valeurs traditionnelles, résistance des anciennes couches dirigeantes, distorsions entre croissance de la production et retard des infrastructures...

Non seulement la Chine n'échappe pas à ces phénomènes, mais tout indique qu'ils sont plus aigus et, à bien des égards, plus menaçants pour la stabilité du corps social, qu'ailleurs.

Les pouvoirs publics ne cherchent d'ailleurs pas à dissimuler l'inquiétude que ces phénomènes leur inspirent.

En atteste l'initiative prise par le Conseil des Affaires d'Etat depuis 1993 de demander à l'Académie des Sciences sociales un rapport annuel sur la conjoncture sociale et de rendre public ce document intitulé Livre bleu. Celui-ci met en évidence les tensions qui traversent la société et qui risquent de déboucher sur des crises. A également été publiée récemment, une autre étude, encore plus explicite et circonstanciée, dont les auteurs sont des chercheurs chinois travaillant à l'université de Yale aux États-Unis pour le compte de leur gouvernement (1).

Les observations contenues dans cette étude, qui ont particulièrement frappé votre Délégation, même si elle n'en a pas été le témoin direct, font ressortir deux séries de tensions : d'une part inflationnistes, d'autre part politiques et sociales.

(1) La revue «*Perspectives chinoises*» (n° 22, mars/avril 1994) fait une présentation détaillée de ces deux études citées à plusieurs reprises dans le présent rapport.

A. LES TENSIONS INFLATIONNISTES

La croissance économique chinoise a connu, depuis le lancement des réformes des rythmes comparables à ceux des nouveaux pays industriels d'Asie dans leur phase de décollage.

Tous les précédents le montrent : une économie qui connaît un rythme de croissance de 10 à 13 % par an ne résiste pas à l'inflation.

1. La Chine ne fait pas exception à la règle

Notons d'ailleurs que certains économistes, sans contester le dynamisme de l'économie chinoise, relèvent que les résultats précédemment rappelés sur-estiment assez systématiquement la croissance réelle, dans la mesure où ils sous-estiment la hausse des prix. ⁽¹⁾

L'inflation elle-même est d'ailleurs difficile à chiffrer avec exactitude dans la mesure où il existe pour de nombreux produits essentiels un prix administré et des prix libres, ceux-ci variant fortement d'une région à l'autre. Mais la vigueur de l'inflation n'est pas moins avérée que la réalité de la croissance.

Dans les cycles qui se sont succédés depuis 1978, chaque poussée de la croissance a été accompagnée de tensions inflationnistes :

- une première fois, le relèvement en 1979-1980 des prix agricoles et des salaires urbains, faisant suite à la forte croissance dans le bâtiment et dans l'industrie, entraîne un déficit budgétaire financé par la création monétaire, provoquant donc des tensions inflationnistes ;

- en 1984 et 1985, la croissance industrielle s'emballa à nouveau, grâce à un effort d'investissement financé par un recours immodéré aux crédits bancaires. Les dérapages inflationnistes ne se

⁽¹⁾ Cf. en particulier Françoise Lemoine *La Nouvelle économie chinoise*, collection *Reperes* 1994, page 68.

font pas attendre : en 1985, les prix de détail augmentent globalement de 9 % ;

- après les mesures de stabilisation de 1986, qui freinent à la fois la croissance et l'inflation, les prix s'emballent à nouveau tandis que reprend la croissance. La production industrielle progresse de 14 % en 1987 et 1988, mais la hausse des prix de détail (accélérée par les décisions de libération progressive) atteint 18 % en 1988. Pour 1989, certains experts avancent le chiffre de 30 % d'inflation. Un arsenal de mesures de refroidissement est mis en place (gel des projets d'investissement, contrôle des prix et des salaires, limitations des prêts bancaires), complété par des mesures de régulation macroéconomique : relèvement des taux d'intérêt, indexation des taux d'intérêt à long terme sur le taux d'inflation, relèvement des ratios des réserves obligatoires des banques.

Cette panoplie n'évitera pas - à moins même qu'elle ne les précipite - les événements de juin 1989, qui font descendre un million de manifestants dans les rues de Pékin et provoque une agitation de même nature dans environ quatre-vingts autres villes.

Le nouveau gouvernement mis en place aux lendemains de Tian-An-Men renforcera encore la rigueur. L'inflation est cassée, mais la Chine entre en récession.

- Amorcée en 1991, la reprise va être amplifiée par le programme de relance de 1992. La croissance de la production industrielle passe de 12 % en 1991, à 20 % en 1992 et à 22 % en 1993.

Sans surprise, dès la fin de l'année 1992, les tensions inflationnistes se manifestent à nouveau.

La hausse des prix qui deflere sur l'économie chinoise depuis deux ans et qui s'est accentuée au cours des derniers mois paraît plus forte encore qu'au cours des précédents cycles. En 1993, la dérive des prix de détail atteint entre 13 % et 20 % dans les villes.

Depuis le début de l'année, le gouvernement évalue l'inflation à environ 25 % en rythme annuel.

Encore, ces chiffres sont-ils largement dépassés dans nombre d'agglomérations urbaines. Le prix des denrées alimentaires s'est établi en glissement à 32 % en juillet, avec une hausse de 58 % pour les céréales. « Depuis juillet, selon le *Quotidien des ouvriers* (1),

(1) Cité par les *Echos* des 9 et 10 septembre 1994.

les prix des céréales, de l'huile, ainsi que des légumes ont brutalement augmenté, provoquant le mécontentement soudain des masses».

2. Des facteurs spécifiques à la Chine amplifient l'inflation

● *L'effritement du contrôle macro-économique de l'Etat*

Le contrôle était jusqu'ici essentiellement de nature administrative. Il résultait des injonctions données par l'Etat aux responsables des régions et des entreprises.

La décentralisation a privé ce pilotage rudimentaire de l'essentiel de son caractère opérationnel, mais sans le remplacer par des instruments monétaires ou budgétaires modernes.

L'Etat se trouve aussi conscient du danger que désarmé pour y faire face. En effet, le programme d'ensemble annoncé en juillet 1993, qui prévoyait à la fois des contrôles administratifs sur l'investissement et la spéculation et un nouveau relèvement des taux d'intérêt, après celui opéré dès mai 1993, s'est révélé inefficace. A l'été 1994, de nouvelles mesures de contrôle administratif ont été prises, avec le retour aux «prix de référence» pour certains produits de base.

Le retour partiel et sporadique à de tels contrôles pour la régulation de l'économie ne semble plus pouvoir être efficace dans la Chine actuelle.

Le rôle du Gouvernement dans l'économie de marché, que la Chine est en train de devenir rapidement, devrait comporter plus de «laisser-faire», ce qui ne signifie pas ne rien faire du tout. Si les règles de droit qui font encore défaut sont une condition nécessaire au bon fonctionnement des marchés, elles ne sauraient suffire.

● *Les difficultés de distribution*

- Elles commencent par les difficultés de communication, dont votre Mission a été témoin sur les routes et dans les villes.

- Malgré les immenses efforts qu'accomplit la Chine en matière d'infrastructures, celles-ci sont encore très insuffisantes et ont du mal à suivre le rythme de développement.

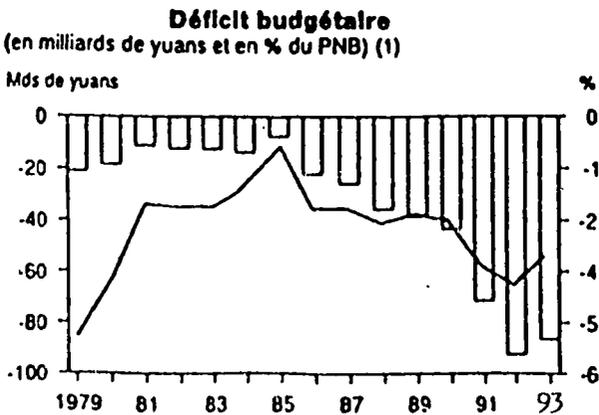
En même temps qu'il décidait, l'été dernier, de rétablir les prix de référence, le Gouvernement s'est engagé à jouer un rôle renforcé dans l'acheminement de la nourriture des campagnes vers les villes, «afin d'améliorer l'offre et de stabiliser les prix», tout en menaçant les grossistes et les détaillants de sanctions plus vigoureuses, s'ils dépassaient les prix imposés.

Une telle implication de l'Etat dans le commerce de gros risque de constituer un obstacle à la distribution optimale de la nourriture et des autres biens et d'avoir, en fait, des effets pervers.

● *Le déficit persistant de l'Etat*

Alors qu'il était en 1979 de plus de 5 % du PIB, le déficit du budget de l'Etat n'en représentait plus en 1985, qu'1 %. Mais depuis lors, il n'a cessé de s'aggraver, jusqu'en 1992, année où il a dépassé 4 % du PIB.

Après une accalmie en 1993, les difficultés budgétaires réapparaissent en 1994.



(1) *Histogramme* : déficit total, en mds de yuans (échelle de gauche) ; *courbe* : déficit en % du PNB (échelle de droite).
Source : Smith New Court China.

Si le déficit budgétaire paraît relativement modéré en pourcentage du PIB -certains Etats de l'Union européenne s'en satisferaient- cela tient avant tout à la rapide progression du produit national.

Le déficit budgétaire, en montant cumulé, est cependant loin d'être négligeable, puisque pour la période 1979-1993, il atteint 420 milliards de yuans.

Pour la seule année 1993, la Chine a enregistré un déficit budgétaire de près de 20 milliards de yuans.

Lors de la présentation de ce résultat en juillet dernier, le ministre des Finances, M. Liu Zhongli, tout en se félicitant que les taxes diverses et la TVA aient rapporté 50 milliards de yuans supplémentaires par rapport aux prévisions, a regretté que l'excédent budgétaire enregistré dans la plupart des provinces ait été gommé par un déficit de l'Etat plus important que prévu. La cause principale de ce déficit est imputée officiellement au lourd fardeau que sont, pour le budget les entreprises d'Etat déficitaires. D'après M. Liu, les «subventions aux prix» qui leur sont versées se seraient élevées à 70 milliards de yuans.

Pour 1994, le déficit budgétaire est lui aussi estimé à 70 milliards de yuans (mais cette augmentation résulte pour partie de modifications comptables tenant à un autre mode de prise en compte de la dette et de la charge de la dette).

Quoiqu'il en soit, il est clair que le déficit étant comblé par la Banque centrale, il en résulte une création monétaire qui alimente l'inflation.

• Une frénésie d'investissement et de consommation s'est emparée de tous les secteurs économiques : Etat, collectivités territoriales, entreprises, ménages.

Au cours de toutes ses étapes, votre Mission a constaté la multiplicité des chantiers de constructions, l'ampleur des travaux d'infrastructures et le surgissement rapide de villes entières.

Elle n'a pas manqué non plus d'être impressionnée en ville par le dynamisme du commerce de détail, la profusion des marchandises et l'attrait exercé par les produits nouveaux, voire certains articles de luxe sur les consommateurs chinois.

La demande pour des biens de consommation croît rapidement de 20 à 40 % par an selon le produit.

● *La mauvaise santé des entreprises publiques*

La gestion des entreprises publiques est trop souvent marquée par une productivité médiocre et des coûts salariaux non négligeables qui ont conduit, en 1993, à un doublement de leurs pertes. C'est l'un des défis les plus difficiles de l'économie chinoise.

Non seulement ces entreprises n'alimentent pas le budget de l'Etat, mais elles doivent bénéficier, pour échapper à la faillite, d'un octroi de crédits publics et bancaires, contribuant lourdement à l'inflation.

● *La fraude et l'évasion fiscales*

Ne serait-ce que par le déficit budgétaire, elles contribuent aussi à l'inflation chinoise.

L'évasion fiscale est estimée à 100 milliards de yuans par an ⁽¹⁾, soit un quart des revenus de l'Etat, représentant un chiffre supérieur au déficit budgétaire annuel.

Pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu individuel, la fraude et l'évasion fiscales atteindraient 95 %. Pour la fiscalité des entreprises, les taux seraient de 50 % dans le secteur d'Etat, 60 % dans le secteur collectif et 80 % dans le secteur individuel et privé.

Ces facteurs, en minant la capacité financière de l'Etat, réduisent d'autant sa capacité de contrôle macro-économique.

Inflation et fraude alimentent les tensions politiques et sociales.

(1) Cf. *Le Figaro économique* du 17 mars 1994.

B. LES TENSIONS POLITIQUES ET SOCIALES

Les tensions administratives et politiques comportent deux aspects : l'extrême difficulté des relations entre l'Etat et les régions et l'aggravation des disparités régionales. Ces phénomènes engendrent de fortes tensions sociales.

1. Le bras de fer entre l'Etat et les régions

La décentralisation qui est l'essence même de la réforme a dépassé les objectifs qui lui étaient assignés.

La montée en puissance des pouvoirs locaux et leur opposition plus ou moins larvée aux orientations définies par l'Etat central constituent l'un des principaux défis qu'ont à affronter les dirigeants nationaux dans la mise en oeuvre des réformes.

C'est la prise de conscience de cet affaiblissement du pouvoir central corrélatif de l'importance croissante des dirigeants locaux qui a conduit le Gouvernement à confier aux deux chercheurs chinois de l'Université de Yale le soin d'établir un rapport -déjà évoqué plus haut- diagnostiquant les causes du mal et formulant des propositions de réforme. Le titre du rapport «Renforcer le rôle directeur du Gouvernement central dans la transition vers l'économie de marché - rapport concernant les pouvoirs de l'Etat en Chine» reflète sans ambiguïté l'objectif poursuivi et sa publication fin 1993, en dépit des critiques sévères qu'il contient sur le système, éclaire la force de l'enjeu.

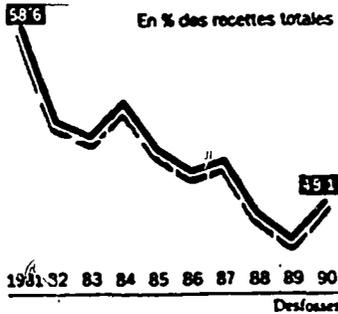
Les auteurs voient la racine du mal dans le système fiscal «cause principale de la chute de la capacité financière de l'Etat».

Rappelons en effet que la part de l'Etat dans le PNB est tombée de 31,2 % en 1978 à 14,7 % en 1992 (20 % si l'on inclut les fonds extra budgétaires).

Selon le rapport, la responsabilité de cette dégradation incombe principalement au système de répartition de l'impôt entre le pouvoir central et les collectivités territoriales, système dit du «contrat de responsabilité intégrale», aux termes duquel les régions perçoivent le produit des impôts et en reversent une partie à l'Etat central.

Ce système a conduit à des contributions qui varient considérablement d'une région à l'autre et qui ont globalement baissé, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

LES RECETTES FISCALES DU GOUVERNEMENT CENTRAL EN CHINE



Le rapport relève que le système du « contrat de responsabilité intégrale » « était un système d'urgence qui a joué un rôle bénéfique provisoire mais qui constitue aujourd'hui un obstacle à la marche de la Chine vers l'économie de marché ».

En effet, les responsables provinciaux ont pris l'habitude de prendre leurs décisions sans en référer à Pékin. Ainsi que le souligne une étude publiée récemment par l'International Institute of Strategic Studies de Londres « les nouveaux centres de pouvoir ont vite refusé de fournir un compte rendu exact de l'état de l'économie locale de peur d'avoir à partager les profits avec le Centre ».

De plus, usant de leur marge de manoeuvre fiscale, les régions rivalisent pour attirer les investisseurs, au moyen de réductions et d'exemptions d'impôts. Les privilèges ainsi consentis avec l'accord formel des autorités centrales, contribuent encore à l'érosion des revenus de l'Etat.

La fiscalité n'est pas le seul terrain où s'affirme la volonté des provinces d'agir avec les coudées franches.

Ainsi les décisions de développement et la réalisation de grands projets d'équipement dépendent de plus en plus de la base, même si pour la bonne règle, le « nihil obstat » du Gouvernement central est recherché. C'est au niveau des régions que, pour l'essentiel, se décident les joint-ventures et que se discutent les contrats.

Les appels très clairs lancés à votre Mission par les autorités locales à Tien Tsin ou à Xi'an pour convaincre les investisseurs français de venir s'implanter dans leur région respective ne laissent aucun doute sur la conscience qu'ont de leur rôle les responsables provinciaux en matière de développement.

Les sociétés occidentales l'ont bien compris qui, sans négliger Pékin, assiègent les autorités provinciales et municipales.

La façon dont les autorités du Guangdong font peser le doute sur le choix final qui sera fait des partenaires retenus pour la conclusion de gros contrats, parmi les candidats qui les assaillent, permet également de situer le véritable lieu de la décision.

Comme le note encore l'étude de *L'International Institute of Strategic Studies* « l'une des plus importantes conséquences de la décentralisation économique a été l'analyse de plus en plus divergente que faisaient les personnes de leur intérêt à l'application des réformes ».

Face à cette situation critique, le Centre cherche à réagir. La réforme fiscale engagée au début de cette année en porte témoignage.

Dans son discours de présentation du nouveau dispositif fiscal lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en mars dernier, le Premier ministre, M. Li Peng, réaffirmait avec force que « les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent prendre en compte les intérêts de la collectivité et s'assurer de la mise en oeuvre en douceur de la réforme ». Cette recommandation exprimée avec modération vaut également reconnaissance par le pouvoir central de sa difficulté à se faire entendre des pouvoirs locaux.

Quoiqu'il en soit, la réforme fiscale instaure un nouveau partage des ressources entre le Gouvernement central et les provinces et devrait, si elle est appliquée, rendre le premier moins dépendant des secondes qu'actuellement.

Jusqu'ici les impôts étaient prélevés par les collectivités locales qui en reversaient une partie au Gouvernement, en fonction de critères tels que l'origine de la ressource et la richesse de la province considérée, ou dans d'autres cas, en fonction d'accords pluriannuels négociés entre la province et l'Etat. Les autorités centrales n'ayant pratiquement aucun moyen de contrôle sur la collecte des impôts, étaient impuissantes à combattre les pratiques locales de négociation de l'impôt avec les contribuables.

Dans le nouveau système, une clarification est effectuée dans les règles de répartition du produit des impôts entre les

différents niveaux, l'application devenant uniforme pour toutes les provinces.

- L'Etat se verra affecter les trois quarts du produit de la TVA, le quart restant allant aux provinces, (ce qui interdira en principe toute réduction négociée avec les autorités locales) et l'essentiel de l'impôt sur les sociétés ;

- Les administrations locales pourront disposer de la taxe sur l'activité, de l'impôt sur le revenu individuel et d'une part de l'impôt sur les sociétés correspondant à un taux de 3%. Ainsi, les municipalités enclines à accorder des privilèges fiscaux aux investisseurs s'installant sur leur territoire devraient en mesurer directement l'impact et adapter leur politique en conséquence ;

- L'impôt payé par les banques, les compagnies d'assurances et les principaux établissements financiers sera également attribué au pouvoir central, ce qui reflète le souci de ce dernier de contrôler ces activités stratégiques.

Il est encore trop tôt pour connaître le sort de la réforme. Les prochains mois permettront de voir si les pouvoirs locaux auxquels elle fera perdre une grande partie de leur autonomie financière ne chercheront pas à maintenir la négociation de l'impôt et à sauvegarder des moyens financiers supérieurs à leurs droits ou si le rapport de force politique permettra au Gouvernement de faire appliquer pleinement la réforme.

La victoire qu'ont remportée les collectivités locales avec l'appui des investisseurs étrangers pour conserver le droit de prélever l'impôt sur les plus-values immobilières -et donc de consentir des arrangements à certains- incite à en douter.

2. Les disparités régionales

a) L'écart entre les régions

Du début de l'ère communiste jusqu'à la fin des années soixante-dix, la réduction des écarts de développement entre les régions a été une constante de la politique économique chinoise.

A partir de 1978, on assiste à une mise à l'arrière plan de cette priorité, du fait de la volonté de faire jouer les avantages comparatifs des différentes régions. La politique d'ouverture sur l'extérieur donne un élan décisif aux provinces côtières.

Cette orientation se traduit dans le plan qui, pour la période 1981-1985, s'assigne comme objectif prioritaire de *-mettre en valeur la puissance économique des régions côtières, en tirant profit de leurs points forts, afin de promouvoir le développement de l'économie dans l'intérieur du pays.-*

Aux provinces de l'intérieur est confiée la mission *-d'accélérer l'édification de l'industrie énergétique, des transports des communications et des matières premières-*. Moins avancées sur le plan technique, dotées d'une main d'oeuvre moins qualifiée, trop enclavées pour attirer les investisseurs étrangers, elles vont en fait voir se creuser l'écart à leur détriment. Le plan de 1986-1990 n'en reprend pas moins les mêmes options, accentuant encore les atouts des provinces côtières en consacrant leur spécialisation dans les industries modernes, les nouvelles technologies, les biens de consommation durable et les industries d'exportation. Le Centre et l'Ouest demeurent chargés des industries lourdes en plus de leur vocation à exploiter leurs ressources naturelles minières et agricoles.

Dans ce schéma, un effet d'entraînement est attendu de l'avance des régions côtières, dont le dynamisme doit gagner par degré l'ensemble du pays.

Conscient de l'accentuation des disparités régionales, le Gouvernement s'est efforcé, à partir de la nouvelle phase des réformes ouverte en 1991-1992, de tracer les voies d'un rééquilibrage régional. L'objectif est de propager vers le nord et les provinces de l'intérieur la libéralisation et l'ouverture économiques, qui ont si spectaculairement réussi dans les provinces du sud et la zone côtière. D'où notamment la multiplication dans tout le pays des zones de développement économique.

Pendant, les différentes provinces qui se trouvaient dans des positions très inégales au départ n'ont pas toutes su tirer parti de la croissance et des marges de manoeuvre nouvelles offertes aux autorités locales par la décentralisation.

Comme les réformes ont accru, on l'a vu, l'autonomie financière des provinces, la capacité du budget de l'Etat à redistribuer les ressources, en matière d'investissements notamment, s'est trouvée réduite d'autant. Les dynamiques régionales de croissance, comme les handicaps des régions défavorisées, agissent de manière cumulative. A cela, s'ajoute la faible mobilité des hommes et des capitaux d'une province l'autre, ce qui aggrave les écarts de croissance.

De 1989 à 1991, le poids comparé en population n'a guère varié entre les régions. Mais leur part relative dans la richesse nationale a été bouleversée.

La part de l'Est du pays est passée de 52,2 % à 55,8 %. Celle du Centre est tombée de 31,2 % à 29,3 %. Celle de l'Ouest de 16,5 % à 14,9 %.

Le décrochage des zones peuplées de minorités nationales est plus net encore : ces disparités se retrouvent dans le niveau de vie des habitants. Alors qu'en 1980, le rapport entre le revenu des paysans des cinq provinces les plus riches et des cinq provinces les plus pauvres était de 1,98 contre 1, il est passé en 1992 à 2,88 contre 1.

Dans les provinces de l'Ouest où résident les minorités, le revenu des paysans est de 25 % inférieur au revenu moyen national.

b) Les différences villes-campagnes à l'intérieur des régions

Elles procèdent à la fois de la disparité des revenus entre paysans et citadins et du régime des charges pesant sur les habitants des campagnes.

- La disparité des revenus entre ruraux et citadins

Dans le début des années quatre vingts, les agriculteurs ont été les premiers bénéficiaires des réformes. La décollectivisation et le relèvement des prix agricoles, décidé en 1979 et 1980 ont fortement stimulé la production agricole qui a enregistré des résultats spectaculaires jusqu'en 1984-1985. Les revenus des paysans s'en sont trouvés améliorés d'autant.

Mais l'agriculture a été victime de ses succès. Face au coût budgétaire du système des prix agricoles garantis - qu'une récolte record en 1984 a rendu difficilement supportable pour les finances publiques - un nouveau système reposant sur une base contractuelle et un plafonnement en volume de la garantie, a progressivement conduit à une dégradation du revenu agricole.

Celui-ci n'a cessé de se détériorer au cours de la dernière décennie, sous le triple effet de l'utilisation par le pouvoir central du prix agricole comme moyen de lutte contre l'inflation, de la libéralisation des autres prix et de l'ouverture des marchés. Le renchérissement des biens non agricoles a rendu la condition des paysans plus difficile, creusant encore l'écart avec les citadins.

On dénombre 80 millions de paysans dont le revenu annuel est inférieur à 300 yuans par an (environ 200 francs), largement au-dessous du seuil de la plus extrême pauvreté.

Le revenu des citadins est en moyenne cinq fois supérieur à celui des ruraux. Les 20 % des citadins les plus riches sont onze fois plus riches que les 20 % de ruraux les plus pauvres.

Les inégalités de pouvoir d'achat entre villes et campagnes vont s'accroissant : les dépenses courantes par tête de citadin étaient de 1.710 yuans en 1993, en accroissement de 29 % sur 1992, alors que le revenu des paysans n'étaient que 630 yuans, en accroissement seulement de 17 % (5 % en volume) sur l'année antérieure.

- L'accentuation des charges pesant sur les ruraux

Selon le Livre Bleu déjà cité, «*Les Gouvernements locaux ne cessent de voler, de tromper les paysans*». Les auteurs sont pessimistes sur l'évolution de la situation : «*le revenu des paysans ne risque pas de s'élever et les fardeaux qui pèsent sur eux n'ont guère de chance de s'alléger*».

Mais ils notent que ces charges sont imposées aussi à d'autres catégories de ruraux, en particulier les petits entrepreneurs individuels et artisans à l'encontre desquels les fonctionnaires locaux inventent des taxes. Lorsque l'illégalité de celles-ci est prouvée, les victimes ne peuvent néanmoins en obtenir le remboursement. Le Livre Bleu indique cependant que ces petits entrepreneurs -écrasés de taxes de toutes sortes- peuvent organiser avec succès des actions de résistance, et que «*quand les artisans et les entrepreneurs privés s'organisent, ils donnent l'exemple aux familles paysannes*», et peuvent s'unir avec eux, ce qui peut déboucher sur des conflits limités.

La remise en cause de la gratuité scolaire crée une nouvelle source d'inégalité entre citadins et ruraux. En effet les crédits consacrés à l'enseignement par la budget de l'Etat étant très faibles, les frais de scolarité ont dû être substantiellement augmentés.

Le Livre Bleu souligne que «*cette hausse des droits remet en cause la scolarité obligatoire et constitue l'une des causes du taux élevé d'abandon des études à la campagne*».

Si les paysans sont restés silencieux en 1989, il n'est pas étonnant dans ces conditions que ces dernières années, des rébellions paysannes armées, de courte durée, se soient déclenchées dans des provinces aussi diverses que le Sichuan, le Yunnan ou le Guangdong.

3. L'élargissement du fossé entre les différentes couches sociales

La très difficile condition du monde rural ne doit pas occulter la grande misère d'autres couches de la population.

En-deça encore des paysans les plus pauvres, les statistiques dénombrent officiellement 7 millions d'ouvriers, -soit avec leur famille 20 millions de personnes- qui vivent en-deça du seuil de l'extrême pauvreté, avec un revenu de 62 yuans par personne, représentant 42 % du revenu moyen ouvrier.

A l'autre bout de l'échelle sociale, cinq millions de familles disposent d'un revenu supérieur à 50.000 yuans, et parmi elles, 1 million de familles sont millionnaires en yuans.

Le Livre Bleu dénonce «*les enrichissements ultra rapides ou liés à la corruption*» et pense que «*si l'on ne prend pas de mesures pour limiter les revenus illégaux, cela risque de provoquer un mécontentement social devenant facteur d'instabilité*».

Au luxe ostensible affiché par les uns, répond chez les autres une situation d'exploitation et de misère qui aurait pu inspirer les pages les plus sévères du *Capital*.

Premiers parmi les exploités potentiels, les 120 millions de paysans migrants qui se déplacent vers les villes et sont prêts à offrir leur force de travail à n'importe quelles conditions. Leur docilité peut être d'autant plus grande que l'absence de titre de résidence en règle les privent de toute garantie sociale.

Leur sort pourra varier sensiblement selon le type d'entreprise dans lequel ils réussiront à se faire employer.

Le secteur le plus abrité est sans doute celui des entreprises d'Etat, où les salaires ne sont pas les plus élevés, mais qui garantissaient jusqu'ici divers avantages sociaux dont le logement et le fameux «bol de riz en fer» c'est-à-dire l'emploi à vie. Cependant, la situation déficitaire de pratiquement la moitié de ces entreprises et

l'importance de leurs effectifs en surnombre laisse peser une menace sur leur avenir et une grande incertitude.

Des conditions plus favorables sont faites par les entreprises étrangères et les joint-ventures, qui offrent des salaires de 50 à 60 % supérieurs à ceux des entreprises d'Etat et deux fois supérieurs aux entreprises collectives des villes et des bourgs.

Les revenus des ouvriers des usines sont beaucoup plus faibles que ceux des travailleurs employés dans les services. Enfin, les travaux durs et sales sont réservés aux paysans.

Les entreprises privées et les artisans travaillant à leur compte peuvent bénéficier de revenus des dizaines de fois supérieurs au salaire ouvrier moyen.

Les travaux intellectuels en revanche, souffrent d'une dépréciation très forte. On a cité à votre Mission le cas de certains cadres de la Centrale nucléaire de Daya Bay, diplômés de l'enseignement supérieur et ayant reçu une formation spécialisée de deux années supplémentaires sur place, qui ont préféré renoncer à leur travail pour occuper un emploi peu qualifié dans le secteur des services à Shenzhen (chauffeur de taxi, employé dans l'hôtellerie...).

La crise actuelle de l'enseignement est un autre symptôme de la déconsidération qui frappe les emplois intellectuels. L'Etat ne pouvant plus, depuis 1992, verser leur rémunération à un grand nombre d'enseignants, 450.000 d'entre eux ont dû abandonner ce métier.

Le Livre Bleu précise qu'au «*Héнан le taux d'abandon des professeurs d'enseignement supérieur âgés de 35 à 45 ans est de 33 % à 50 %. A l'Université Fudan de Shanghai, sur les 1.442 jeunes enseignants recrutés entre 1981 et 1989, 402 ont quitté l'établissement*».

Les crédits consacrés à l'éducation représentent 4 % du budget de l'Etat. Ce financement étant insuffisant pour couvrir les dépenses, une contribution est désormais demandée aux familles. Les enfants, note le Livre Bleu, sont recrutés dans certains établissements cotés, non sur leurs résultats, mais sur leur capacité à payer. Ce phénomène s'étend à l'Université : en 1993, les étudiants payant représentaient 30 % des étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur.

A cela, il convient d'ajouter le problème que pose aux dirigeants les minorités nationales et religieuses. Le Livre Bleu met en lumière l'arriération économique des zones habitées par les minorités nationales, expliquant au passage les émeutes qui ont

secoué Lhasa en 1993, par l'augmentation des prix du beurre et des combustibles.

Il insiste également sur les tensions avec les musulmans et les populations islamisées, mais prend délibérément le parti de ne pas s'étendre sur les revendications séparatistes des Ouïghours et des Kazakhs. Il s'agit à vrai dire là d'un sujet qui dépasse la problématique de la conjoncture sociale.

Le problème des minorités ne doit pas au demeurant être surestimé. La Chine est peuplée à 97 % de chinois han et l'ensemble des quelque 55 minorités ne représente donc que les 3 % restants.

*

* *

L'ampleur des disparités régionales et des écarts de richesse, l'extrême misère de millions de chinois, notamment à la campagne, le spectacle de l'enrichissement de certains dirigeants locaux sont autant de facteurs de désagrégation du corps social que le rapport de l'Académie des Sciences n'hésite pas à mettre en exergue.

Cette situation crée un climat d'insatisfaction et engendre de nombreux conflits : protestations organisées d'ouvriers, grèves, meetings, pétitions...

A cela s'ajoutent les incertitudes politiques pesant sur la succession de Deng Xiaoping, dernier grand dirigeant bénéficiant d'une légitimité historique, même s'il n'occupe plus aujourd'hui aucune fonction officielle.

La Chine est-elle pour autant menacée d'éclatement ? Il ne semble pas qu'il en soit ainsi aujourd'hui.

Les autorités ont su jusqu'ici par un mécanisme de «stop and go» et avec beaucoup de pragmatisme, surmonter les périodes de forte poussée inflationniste, puis relancer la croissance afin que ne s'érode pas trop le pouvoir d'achat des masses urbaines, plus facilement mobilisables en cas de mécontentement.

L'existence d'un régime politique fort, s'appuyant sur l'armée et la police joue un rôle qui ne doit pas être négligé dans le contrôle des mutations en cours.

De plus, les dirigeants ont su tirer parti des informations fournies par les enquêtes récentes dont ils avaient passé commande, telles le Livre Bleu déjà mentionné.

L'ensemble des réformes économiques lancées cette année a pour ambition de corriger les causes les plus immédiates de tension.

Dans ces conditions, la menace d'éclatement dépendrait plutôt de la paralysie ou de l'anarchie au sommet.

CHAPITRE IV

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN CHINE

Dans l'excellent ouvrage qu'elle vient de consacrer à l'économie chinoise, Françoise Lemoine (1) relève que «*la politique d'ouverture a eu deux objectifs : attirer les capitaux étrangers (investissements directs, emprunts) et promouvoir les échanges extérieurs afin d'accélérer la croissance et la modernisation de l'économie*».

L'auteur considère qu'il s'agit là du pilier de la stratégie économique suivie depuis 1978. Force est en effet de constater que les investissements étrangers ont été déterminants dans le développement économique de la Chine et que les chinois d'outre-mer y ont joué un rôle clé. Mais, ces faits ne doivent pas dissimiler les risques inhérents à l'investissement en Chine.

A. L'IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CHINOISE DEPUIS LA MISE EN OEUVRE DES RÉFORMES EN 1979

Les «*joint ventures*» (sociétés à capitaux mixtes) sont le support privilégié de l'investissement étranger en Chine. Elles permettent à ce pays d'acquérir non seulement des équipements et des technologies nouvelles, mais aussi des méthodes modernes de gestion.

C'est une loi de juillet 1979, qui a autorisé les investissements étrangers dans des sociétés à *capital mixte*, puis les règles ont été encore améliorées, puisque les secteurs où ces

(1) in «*La nouvelle économie chinoise*», *op. cit.*, page 34. (Françoise Lemoine est économiste au CEPPII)

investissements bénéficient d'avantages fiscaux, ont été multipliés. De même, les zones géographiques (zones économiques spéciales, zones de développement et zones franches portuaires) pouvant appliquer la réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises mixtes (abaissement du taux de 30 % à 15 %) ont été étendues.

● L'ampleur du phénomène

De 1979 à 1993, le montant cumulé des investissements directs que les firmes étrangères ont réalisé en Chine a atteint 60 milliards de dollars en flux réels, selon les statistiques chinoises reprises par l'OCDE.

Ces apports de capitaux sont effectués soit, la plupart du temps, dans le cadre de sociétés à capitaux mixtes, soit, plus récemment, au moyen de sociétés étrangères à 100 %, et parfois de simples contrats de sous-traitance et d'assemblage.

La répartition du PNB entre les différentes catégories d'entreprises :

- entreprises d'Etat : 49 % ;
- entreprises collectives, dont les entreprises rurales : 38 % ;
- entreprises privées : 13 % dont 6 % à capitaux étrangers ;
(selon les chiffres fournis à la Mission, lors de son entretien avec M. GAN ZIYU, vice-président de la Commission d'Etat)

pourrait laisser penser que les entreprises étrangères jouent un rôle modeste dans la création de richesses nationales.

Mais ce chiffre ne rend pas compte de la réalité qui est plus nuancée.

En effet, de nombreuses entreprises publiques à participation étrangère continuent à être classées parmi les entreprises d'Etat ou les entreprises collectives.

Bien plus significatif est le montant global des capitaux étrangers investis en Chine, et celui des contrats signés avec des partenaires étrangers.

**LES INVESTISSEMENTS DIRECTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE EN CHINE
ENGAGEMENTS SOUSCRITS ET APPORTS EFFECTIFS DE CAPITAUX**

en millions de l'SD

Pays ou région investisseur	1979-1991		1979-1993		1990		1991		1992		1993	
	Montants approuvés	Flux réels	Montants approuvés	Flux réels	Montants approuvés	Flux réels	Montants approuvés	Flux réels	Montants approuvés	Flux réels	Montants approuvés	Flux réels
Hong-Kong Macao	32 649	12.533	150.932	37.508	3.943	1.913	7.507	2 487	41.630	7.700	73.939	17.275
Taiwan	2.929	866	18.437	5 056	N.D.	N.D.	1.389	466	5 643	1.050	9.965	3 139
Etats-Unis	4.725	2.663	14 659	5 237	358	456	548	323	3.121	511	6 813	2 063
Japon	3 802	3 189	8.935	5 203	457	503	812	532	2.172	710	2 960	1 324
C.E.E. (total)	2.910	1.886	6.947	2 441	221	144	700	206	-	-	2.972	545
Singapour	896	278	4.847	931	103	50	155	58	1.997	122	1.954	531
Corée du Sud	199	56	2.173	549	N.D.	N.D.	137	40	417	119	1.557	374
Canada	315	65	1.815	260	15	8	31	11	316	58	1.184	137
Thaïlande	302	75	-	-	42	7	108	20	723	83	-	-
Australie	331	193	1.245	338	17	25	44	15	276	35	636	110
Royaume-Uni	736	319	3.013	578	119	13	132	35	287	38	1.986	221
Philippines	118	26	-	-	11	2	17	6	273	16	-	-
Allemagne	1.079	382	1.458	527	46	64	558	161	130	89	249	56
France	601	416	1.126	602	12	21	10	10	289	45	236	141
Autres pays	3.654	2.309	-	-	1.473	381	632	206	-	-	-	-
Total tous pays	82.338	23.347	217.200	60.000	6.596	3.487	11.980	4.370	58.123	11.007	110.800	25.800

Source : Ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique (M.O.F.T.E.C.)

* Ces chiffres ne comprennent en 1991 que la R.F.A., le Royaume-Uni et la France

** Ces chiffres sont des estimations basées sur les résultats globaux 1979-1993

Depuis 1992, de nouvelles dispositions ont considérablement ouvert le champ d'action des investisseurs étrangers, l'étendant à la distribution de gros et de détail, aux transports, à l'immobilier, aux services financiers...

L'accès au marché intérieur s'est élargi progressivement à ces investisseurs étrangers.

Parmi ceux-ci, les Asiatiques, qui sont les plus dynamiques, recherchent d'abord de bas coûts de production. Ce sont eux qui sont les principaux responsables des délocalisations en Chine.

Pour les grandes firmes multinationales, le marché chinois est devenu un enjeu essentiel ces dernières années, dans la mesure où elles ont correspondu à une période de faible activité, voire de récession dans les pays occidentaux, et à une forte expansion de la Chine.

● L'apport technologique des investisseurs étrangers

Conformément à l'objectif qui leur était assigné par les promoteurs de la réforme économique, les investissements étrangers ont permis le développement des exportations dans des secteurs porteurs de la demande mondiale.

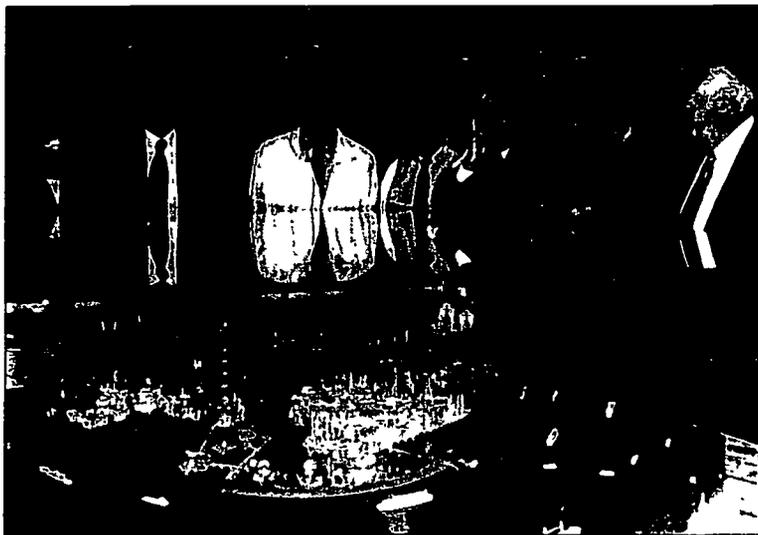
En 1993, la production des sociétés à capitaux mixtes ou des sociétés à capital étranger a contribué à hauteur de 25 % aux exportations. Elles ont, en outre, pris une part décisive au développement d'industries de main-d'oeuvre où la Chine entend se spécialiser : c'est ainsi qu'elles ont réalisé 29 % des exportations d'articles électroniques et plus de la moitié des exportations de chaussures, sans parler du rôle des partenariats étrangers dans la production de vêtements et de jouets.

La participation des investisseurs étrangers à ces activités offre à la Chine plusieurs types d'avantages : création d'emplois, formation de la main-d'oeuvre, intégration des techniques de production et des modes de gestion, percée sur les marchés étrangers.

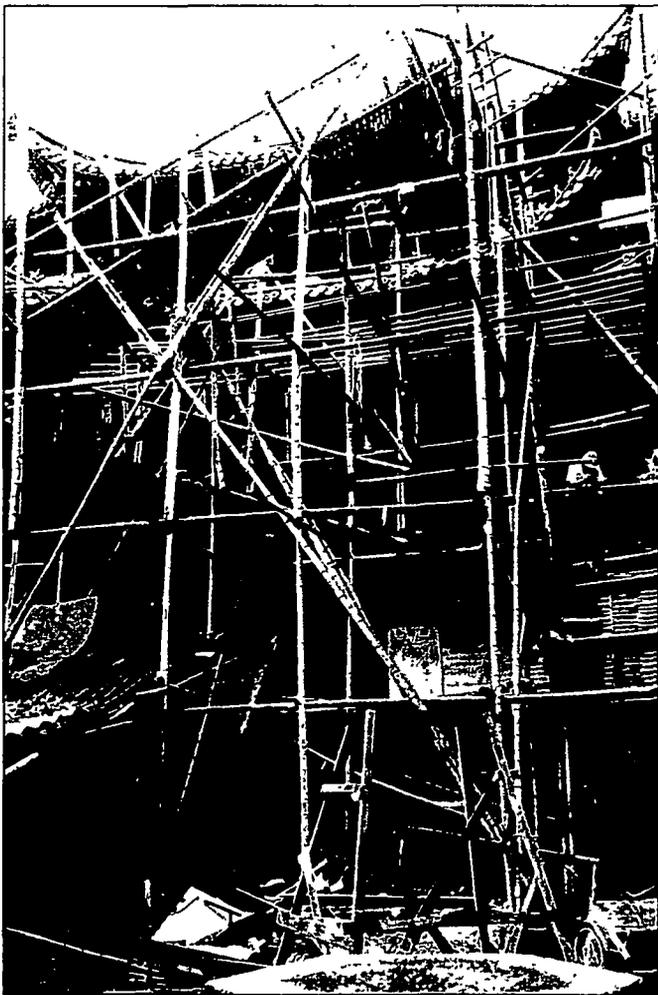
D'autres investisseurs étrangers -les investisseurs français se rangeraient plutôt dans cette catégorie- se sont spécialisés dans les secteurs de haute technologie, destinant plutôt leur production au marché intérieur chinois.



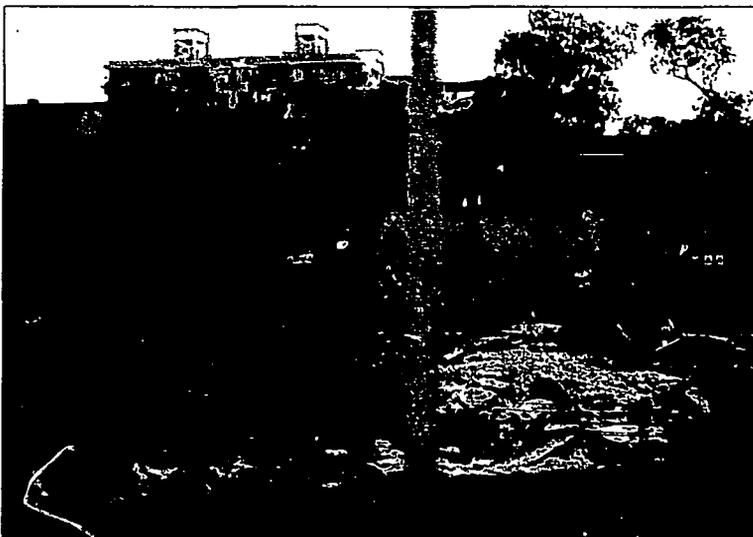
Marché local à XI'AN



Maquette de la future cité financière de la zone de PUDONG à SHANGHAI



Chantier de restauration d'immeuble traditionnel à SHANGHAI



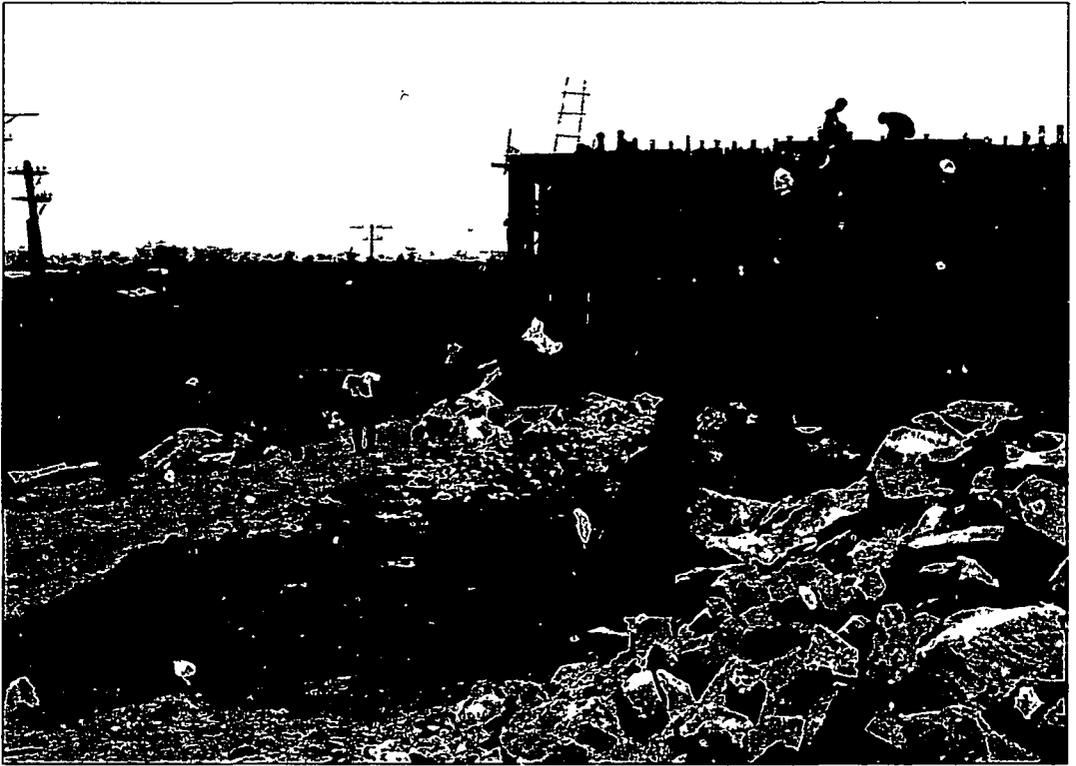
Construction de route



Route d'accès à l'usine Peugeot de CANTON



Marché de CANTON



Un chantier en construction dans la province du GUANG DONG



La rue à Pékin

Ces investisseurs ont fait le choix de prendre place en temps utile sur un marché nouveau aux potentialités considérables.

On pourrait citer :

- dans le secteur des télécommunications Alcatel, NEC, Fujitsu... ;

- dans celui de la construction automobile : Volkswagen, Peugeot, Citroën...

Les sociétés mixtes, dans lesquelles entrent les investisseurs, importent une notable partie de leurs pièces détachées et de leur matériel de fabrication, du moins au départ.

Mais, la plupart des contrats de joint-ventures prévoient une augmentation progressive du «taux d'intégration», c'est-à-dire des composants et pièces fabriqués en Chine. Une limite apparaît cependant avec l'exigence de qualité garante de la bonne image de la marque.

Par exemple, la joint venture de Peugeot à Canton doit, à terme, respecter un taux d'intégration de 80 % (Volkswagen à Shanghai, 70 % en 1992), mais l'objectif est difficile à atteindre.

B LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

En termes de flux cumulés jusqu'en 1992, les investissements en provenance de Hong Kong et de Macao atteignaient 59 % du total, le Japon 11,3 %, les États-Unis 9,2 %, la CEE 8 % et Taïwan 5,6 %. Les investissements étrangers en Chine sont principalement le fait des autres composantes du monde chinois : Hong Kong, Taïwan et Macao. On observe une accentuation de cette tendance au cours des dernières années : la part de Hong Kong est passée à 68,2 % du total en 1992 et celle de Taïwan à 9,5 % devant le Japon et les États-Unis.

Le poids de Hong Kong doit toutefois être relativisé, dans la mesure où il inclut une partie des opérations en provenance de Taïwan, ainsi que des capitaux venant de Chine continentale et transitant par Hong Kong, notamment en vue de tirer profit des avantages consentis aux investisseurs étrangers.

1. Le rôle primordial des Chinois d'outre-mer

Forte d'une cinquantaine de millions de personnes (Hong Kong : 6 millions, Taiwan : 26 millions ; Asie du Sud Est, y compris Singapour : 21,4 millions), soit 4 % de la population de la République populaire de Chine, cette diaspora a un niveau de vie estimé à 8.500 dollars par personne, ce qui la place au niveau des habitants d'un pays d'Europe du Sud.

Mais, l'essentiel réside dans le fait que le total des actifs détenus par les Chinois d'outre-mer a été évalué, en 1992, à 500 milliards de dollars.

La diaspora représente plus des deux tiers du total des investissements étrangers, pourcentage qui atteint 70 à 80 % dans le Sud de la Chine. On assiste à l'émergence d'une zone économique intégrée entre Hong Kong, Taiwan et les provinces côtières du Sud de la Chine.

• Hong Kong

Au milieu des années 1980, un tournant s'opère avec les délocalisations massives effectuées dans la province du Guangdong par les entreprises hong kongaises, plus spécialement les entreprises de main-d'œuvre attirées par les bas salaires et la modicité du prix des terrains. Elles vont très vite transférer de l'autre côté de la frontière l'essentiel de leurs moyens de production dans les secteurs du jouet, des vêtements, des articles en matière plastique et de l'électronique.

Au côté des investissements industriels et commerciaux, déjà évoqués, les capitaux en provenance de Hong Kong s'investissent depuis le début des années 1990 dans les grands projets d'infrastructures, essentiellement dans la province du Guangdong qui finance ainsi ses autoroutes, ses aménagements portuaires, voire ses centrales électriques.

Hong Kong est le premier investisseur étranger en Chine : en 1993, des contrats ont été signés pour un montant de 17 milliards d'US dollars, et des projets d'investissements ont été approuvés pour un montant global de 73,9 milliards d'US dollars.

Un partenariat financier de ce type a été mis en place pour la construction de la centrale nucléaire de Daya Bay.

L'intégration économique est sous-tendue par des flux de capitaux de plus en plus denses. Ainsi, les achats d'actions de sociétés chinoises cotées dans les bourses de Shenzhen et Shanghai par les investisseurs de Hong Kong, se multiplient, tandis que des sociétés chinoises ont été récemment introduites à la Bourse de Hong Kong.

La Banque de Chine dispose d'un réseau de filiales à Hong Kong où est déposé le quart des avoirs des Hong Kongais. Des partenariats se sont noués dans la colonie entre sociétés originaires de la Chine continentale et les grands groupes de Hong Kong. Ainsi, l'interpénétration financière donne à la Chine l'assurance de pouvoir mobiliser d'importants capitaux sur la place de Hong Kong pour les réinjecter dans des projets situés sur le continent.

● Taiwan

Les relations entre la Chine et Taiwan commencent à se détendre en 1979 avec une initiative de Pékin, invitant les compatriotes de Taiwan «à une politique favorisant les liens et les échanges». Puis elles se renforcent à partir de 1987 avec l'adoption, par Taiwan, d'institutions démocratiques et la levée progressive de l'interdit qu'opposait précédemment l'île aux contacts avec le Continent. Depuis lors, les échanges économiques et commerciaux n'ont cessé de s'intensifier. La Chine a un solde commercial déficitaire avec Taiwan : en 1993, les exportations de la Chine vers l'île -qui a une politique très restrictive en la matière- n'ont atteint qu'un milliard de dollars, alors que ses importations en provenance de Taiwan se sont élevées à 11 milliards de dollars, soit le double de l'année précédente.

Les investissements directs effectués par des sociétés taiwanaises de l'autre côté du détroit de Formose sont le principal vecteur de ces échanges. Ces investissements sont en progression très rapide, surtout depuis le tournant des années quatre-vingt-dix. Si en montant cumulé, de 1979 à 1992, Taiwan occupait la quatrième place pour les investissements en Chine, pour la seule année 1992, l'île passait à la deuxième place (derrière Hong Kong), place confirmée en 1993, où Taiwan a signé pour 3,1 milliards de dollars de contrats et a conclu des projets d'investissement pour 9,9 milliards de dollars.

Les deux provinces privilégiées d'implantation des entreprises taiwanaises sont le Guangdong et le Fujian (situé juste en

face du détroit) avec lequel existent des liens familiaux, culturels et linguistiques.

Comme les investisseurs de Hong Kong, ceux de Taiwan, -dont le niveau de vie s'est très sensiblement élevé au cours de la dernière décennie- sont attirés par les faibles coûts salariaux, ainsi que par les avantages fonciers et fiscaux offerts aux étrangers.

2. Le Japon et la Corée du Sud

Longtemps, les investisseurs japonais ont boudé la Chine qui ne bénéficiait encore en 1992 que d'à peine plus de 5 % des investissements directs du Japon en Asie. Mais, depuis le tournant des années 1990, les industriels nippons se sont mis à investir massivement en Chine. Bien qu'arrivant encore derrière ceux de Hong Kong, de Taiwan et des Etats-Unis, les flux de capitaux nippons sur le continent ont quadruplé en quatre ans, pour atteindre en 1993, 1,3 milliard de dollars. Aujourd'hui, la Chine est le premier pays d'accueil des investissements japonais en Asie.

Cependant, la politique de Tokyo vis-à-vis de Pékin est encore plus active dans le domaine des relations financières. Le Japon est en effet le premier pourvoyeur de crédits de la Chine, principalement au titre de l'aide au développement.

Le montant des demandes d'aides nouvelles de la Chine est impressionnant, puis qu'il s'élève, pour la période 1996-2000, à 1.500 milliards de yens ⁽¹⁾, soit pratiquement le double du programme actuel (1990-1995), qui atteint déjà 810 milliards de yens ⁽²⁾.

Parmi les projets pour lesquels la Chine sollicite une aide financière figurent :

- le métro de Pékin et celui de Shanghai ;
- la ligne ferroviaire à grande vitesse Pékin-Shanghai ;

⁽¹⁾ Environ 75 milliards de francs.

⁽²⁾ Les programmes d'aides japonais sont en augmentation constante, depuis la signature en 1979 du Traité de paix et d'amitié entre les deux pays (1979 à 1983 : 330 milliards de yens ; 1984 à 1989 : 470 milliards de yens ; et 1990-1995 : 810 milliards de yens).

- le projet d'alimentation en eau du Nord de la Chine, à partir du Fleuve jaune et du Yang Tsé ;

- des infrastructures routières et des actions de protection de l'environnement.

La négociation en cours pour l'octroi d'une quatrième tranche d'aide à la Chine s'inscrit dans un contexte politique incertain. Si le Japon veille, depuis le réchauffement des relations en 1972, -et la communauté internationale le lui a assez reproché après les événements de Tien-An-Men- à ne pas se couper de la Chine et à lui éviter l'isolement, des voix s'élèvent à présent à Tokyo pour s'interroger sur l'opportunité de maintenir une aide aussi massive à la Chine.

En effet, le Japon, qui conçoit son assistance comme un élément de soutien à la stabilité de son grand voisin chinois, n'est guère entendu.

Sans parler de l'évocation des Droits de l'Homme, auxquels la Chine oppose inévitablement le souvenir des anciennes atrocités japonaises, le Japon recueille une indifférence polie, lorsque par exemple il adresse des avertissements sur la politique militaire ou les expérimentations nucléaires chinoises.

La Chine n'en demeure pas moins très ouverte aux perspectives d'investissements des entreprises japonaises sur son territoire, en particulier dans l'arrière-pays actuel que constitue pour l'archipel le Nord de la Chine -et plus spécialement le Golfe de Bohai-, auquel il conviendrait d'ajouter la Corée du Sud.

Les investisseurs coréens n'occupent encore qu'une place modeste en valeur relative (1,1 % du total en 1992) mais en augmentation (1,4 % en 1993). Occupant le 7^e rang, ils jouent déjà un rôle non négligeable, dans la région de Tien Tsin par exemple.

Certains observateurs se demandent même si l'interdépendance économique qui est en train de se mettre en place entre ces trois pôles, ne va pas permettre l'émergence d'une nouvelle zone de croissance, comparable à celle de la Chine du Sud.

3. L'Occident

• Les Etats-Unis

De 1979 à 1993, les Etats-Unis ont effectué pour 5,23 milliards d'US dollars, ce qui les situe (en montant cumulé) à la deuxième place derrière Hong Kong.

Mais ce flux d'investissement a eu tendance, en valeur relative, à céder quelques parts au profit de certains pays asiatiques, Taiwan en particulier. D'où l'offensive constatée en 1994.

Si la Chine demande à nouveau aux Etats-Unis de favoriser son entrée au GATT, de leur côté, les Américains ont renouvelé, sans condition à la Chine, la clause de la nation la plus favorisée.

La visite en Chine fin août 1994 du Secrétaire américain au commerce, M. Ron Brown, a débouché sur la signature de plus de 6 milliards de dollars de contrats.

Accompagné par une délégation de vingt-quatre hommes d'affaires, celui-ci n'a pas caché que Washington entendait aider activement les entreprises américaines à lutter contre la concurrence, que leur font sur le marché chinois les firmes allemandes et françaises, notamment. Au versement par Paris et Bonn d'aides financières liées à l'octroi par Pékin de contrats, le gouvernement américain répond, par exemple, en donnant pour instruction à l'Export-Import Bank (dont le rôle est de contribuer à la promotion des échanges avec l'étranger) d'offrir *«de manière agressive des conditions semblables à ces crédits préférentiels»*. Dans la pratique, le Secrétaire au commerce a fait en sorte que les firmes américaines profitent le plus possible des efforts faits par la Chine pour développer ses infrastructures.

• L'Europe

Les investissements directs de l'ensemble des pays de l'Union européenne en Chine ont représenté, en 1992, environ 8 % du total, plaçant l'Europe à un rang honorable.

L'activité des entreprises à capitaux européens est principalement orientée vers la demande intérieure, qu'il s'agisse de produits alimentaires nouveaux (par exemple les yoghourts et les biscuits Danone), ou des biens faisant appel à des technologies plus ou

moins sophistiquées : construction automobile, équipements de centraux téléphoniques et matériel de télécommunication ou encore de la production d'énergie (centrales thermiques, hydroélectriques ou nucléaires).

La Chine a eu recours de manière préférentielle à la formule des entreprises mixtes (joint ventures) à participation majoritairement chinoise, ce qui lui permet d'en garder le contrôle.

Ces investissements, lorsqu'ils sont situés dans les régions en forte croissance, assurent certes un bon retour sur investissement au partenaire occidental ; ils ont, pour la Chine, l'avantage d'obtenir des transferts de technologie d'une part, et de satisfaire le marché intérieur sans alourdir les importations, d'autre part.

Malgré les divergences statistiques entre les différentes sources, il ne semble pas douteux que la balance commerciale entre la Chine et les grands États européens pris dans leur ensemble et séparément (à l'exception des Pays-Bas), soit à l'avantage du géant asiatique.

Le déficit commercial de l'Union européenne est même allé en s'aggravant. Depuis 1990, les importations en provenance de Chine sont passées de 4,6 milliards de dollars en 1990 à 8,6 milliards en 1991, et environ 10 milliards en 1992 ⁽¹⁾, alors que les exportations croissaient très faiblement. L'Allemagne n'en demeure pas moins le cinquième fournisseur de la Chine : un tiers des échanges sino-européens en 1992, suivie par la France (14 %), l'Italie (14 % également) et le Royaume Uni (12 %).

En matière d'investissements, contrairement à une idée reçue, la France tient honorablement la comparaison avec l'Allemagne, même si les chiffres varient d'une source à l'autre et si les écarts sont considérables entre les investissements projetés et les contrats effectivement signés.

Pour s'en tenir aux investissements réalisés, la place de la France parmi les investisseurs étrangers en Chine est certes modeste, mais elle précéderait, en flux cumulés, pour la période 1979-1993 le Royaume-Uni et l'Allemagne (602 millions de dollars, contre respectivement 578 et 527), fournis par le ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique (MOFTEC) et

(1) D'après les chiffres fournis par François LEMOINE in *La nouvelle économie chinoise*, p. 96

analysés par l'OCDE (cf. tableau p. 63). Pour la seule année 1993, la France, avec 141 millions de dollars, a été devancée par le Royaume-Uni (221 millions de dollars), mais elle a investi entre deux et trois fois plus que l'Allemagne (56 millions de dollars).

C. LES RISQUES QUE COMPORTE L'INVESTISSEMENT EN CHINE

La zone Asie Pacifique se développe désormais beaucoup plus vite que les pays occidentaux et, aujourd'hui, c'est l'Empire du Milieu -méritant bien son nom- qui s'affirme comme le cœur de cette grande région économique.

La perspective de réunion de Hong Kong à la Chine en 1997, c'est-à-dire d'une place financière à la pointe de la sophistication et d'un grand pays aux immenses potentialités, redouble l'attrait de cette zone. Il n'est donc pas surprenant que les investisseurs se précipitent en Chine.

Mais, ce n'est pas sans risque.

En effet, de même que sur les marchés financiers émergents, les fluctuations de cours sont plus brusques et plus amples que sur les marchés parvenus à maturité, de même les risques politiques et sociaux d'un pays nouveau sont plus importants. Ils sont d'autant plus graves qu'ils sont doublés par les risques résultant de comportements, parfois peu classiques au regard du droit, de certains acteurs économiques chinois.

1. Le risque politique

Les rumeurs persistantes sur la dégradation de l'état de santé de M. Deng Xiaoping, âgé de quatre-vingt-dix ans, secouent ces derniers temps les places boursières de Shanghai et de Shenzhen, et déterminent un attentisme anxieux propre aux périodes de succession, même si le grand dirigeant chinois n'occupe plus aujourd'hui aucune responsabilité officielle.

Il n'est pas d'intervention publique d'un haut responsable qui ne donne lieu à de multiples exégèses et ne soit interprétée à la lumière de l'échéance prévisible.

Ces frémissements politiques ne permettent certes pas encore de discerner si une tendance l'emportera sur l'autre de ce qu'il est convenu d'appeler les conservateurs et les réformateurs.

Mais, à ce jour, incertitudes et spéculations sur l'avenir n'entravent pas véritablement la formidable vitalité de l'économie chinoise.

La principale inquiétude des dirigeants -et elle paraît fondée- tient à l'inflation et au chômage réel ou virtuel (celui des sureffectifs employés dans les entreprises publiques déficitaires), dont souffre actuellement la Chine, d'une part, et au climat social explosif qu'ils engendrent, d'autre part.

Voilà pour les investisseurs étrangers un risque qu'il n'est pas possible d'ignorer, surtout s'ils ont présents, à la mémoire, les lendemains de Tian-Anmen.

A plus long terme, se profile la menace que représentent les disparités de richesse et de développement entre régions et catégories sociales.

Il serait sans doute paradoxal de parler de risque en évoquant l'hypothèse -après tout non exclue -d'une réussite des transitions sociales et politiques.

Pourtant, si cette hypothèse se concrétisait, les conditions privilégiées faites à l'investissement étranger risqueraient d'être progressivement réduites du fait d'un besoin moins aigu à long terme de recourir aux financements extérieurs.

A l'inverse, l'obligation pour la Chine de financer plus substantiellement les budgets publics et les budgets sociaux lui imposera de plus en plus de trouver des moyens internes de financement. La pression fiscale et les prélèvements sociaux risquent à terme de peser davantage sur les coûts de production.

Si l'évolution doit bien être celle là, il serait urgent d'investir en Chine avant que les conditions de l'investissement ne se dégradent. Mais, s'il est important de s'assurer aujourd'hui de parts dans un marché qui risque d'être de plus en plus convoité, il n'en convient pas moins de prendre en compte les risques auxquels sont confrontées d'ores et déjà les entreprises pour chacun de leurs projets.

2. Les risques micro-économiques

Ces risques sont nombreux. Votre Mission a été particulièrement attentive à certains d'entre eux : la contrefaçon, mais également les relations avec le partenaire chinois et la question de l'approvisionnement.

● La contrefaçon

Depuis plusieurs années, la Chine s'est efforcée de mettre en place une législation sur la propriété intellectuelle :

- loi sur les marques de 1982, modifiée en 1993 ;
- loi sur les brevets du 12 mars 1984, modifiée en 1992 ;
- loi sur la concurrence déloyale du 2 septembre 1993 ;
- loi du 7 septembre 1990 sur les droits d'auteur ;
- enfin, « décision » du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire de poursuivre les crimes contre les droits d'auteur.

La Chine est également membre de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle depuis 1980 et est signataire de la plupart des conventions internationales en la matière.

L'insuffisante rigueur dans l'application des dispositions légales et le peu de respect de certains chinois à l'égard des droits intellectuels expliquent néanmoins l'importance du nombre des infractions en Chine.

Pour sa part, le titulaire étranger de droits de marques, brevets ou droits d'auteur ignore souvent les moyens dont il dispose véritablement pour défendre ses droits, ainsi que le relève M. Zhao Hua Nang (« Les Echos » du 8 septembre 1994).

Or, deux voies lui sont ouvertes, l'une administrative, l'autre judiciaire, cette dernière étant la plus rapide.

Pour les droits d'auteur, brevets et marques, il est ainsi possible de saisir une cour populaire chinoise, sans avoir au préalable engagé une action administrative ou une procédure de conciliation. Des chambres spécialisées dans les affaires de propriété intellectuelle

ont été créés depuis deux ans dans les « cours populaires supérieures » à Pékin, Shanghai et Tien Tsin, ainsi que dans les provinces du Guangdong, du Fujian, du Hainan et les zones économiques spéciales.

Les conditions devraient donc en principe être réunies pour lutter contre la contrefaçon. Encore faut-il mettre cet ensemble de moyens en action. Ainsi que le note toujours M. Zhao-Hua Nang, *« les obstacles restent nombreux. L'inertie fréquente des responsables de la répression s'explique par leur inexpérience, d'une part, et par leur souci compréhensible de ne pas freiner l'expansion économique locale, d'autre part. Les titulaires étrangers des droits de propriété intellectuelle doivent donc se persuader que, pour vaincre ces obstacles, ils doivent avoir acquis des droits non contestables et être en mesure de le démontrer ».*

Il n'en reste pas moins que les violations de la propriété intellectuelle se poursuivent sur grande échelle.

Le récent refus du gouvernement chinois de fermer, à la demande de Washington, vingt-six usines de piratage de disques laser (cf. « Les Echos » du 29 août 1994) ne manquera pas de surprendre.

Les Etats-Unis exigent dès lors que la Chine fasse encore des progrès en matière de transparence commerciale, notamment en respectant pleinement les règles qu'elle s'est donnée en matière de propriété intellectuelle. Les atteintes portées à celle-ci coûteraient, selon Washington, un milliard de dollars chaque année aux firmes américaines.

Votre Mission a été le témoin, lors de sa visite, de l'usine Merlin Gérin à Tien Tsin, de l'inquiétude que suscite la contrefaçon des disjoncteurs fabriqués par cette entreprise en Chine. Les copies, très difficiles à distinguer du modèle sont produites à grande échelle, puisqu'elles doublent pratiquement la production des pièces authentiques. Les copieurs de certaines provinces sont connus et localisés, mais aucun n'a encore été sanctionné. Les seuls alliés sur lesquels compte l'entreprise sont la qualité de ses produits et la sécurité qu'ils donnent aux utilisateurs. De plus, les disjoncteurs Merlin Gérin ont obtenu l'appellation « appareil célèbre », ce qui permet d'agir sur le terrain de la concurrence déloyale. Les copies mises sur le marché n'en demeurent pas moins un lourd handicap : pour Merlin Gérin, tout est copié, y compris le prix (sous réserve de ristournes variables) et une partie de la production est exportée vers l'Egypte et le Maroc, où l'image de la marque peut souffrir de la mauvaise qualité des matériels contrefaits.

● Des relations parfois difficiles avec le partenaire chinois

Les sociétés mixtes ne placent pas toutes l'investisseur étranger dans la même situation par rapport au partenaire chinois, qui est bien souvent -ce fut le cas, du moins, dans les différentes usines visitées par la Mission- un représentant des autorités locales (municipalité, province ou zone économique).

Certains partenariats se développent sur des bases équilibrées : l'entreprise étrangère apporte ses capitaux, sa technologie et son savoir faire et peut, en contrepartie, développer son activité sur le marché chinois avec un retour sur investissement très satisfaisant ; la partie chinoise obtient des modèles, profite des transferts de technologie et permet la pénétration du marché intérieur tout en répondant à la demande chinoise pour des produits que les entreprises locales n'étaient pas en mesure de fabriquer seules, tout en assurant des emplois à la main-d'oeuvre en surnombre.

L'entreprise General Motors à Tien Tsin, par exemple, a fourni à la Mission une illustration de ce partenariat réussi, mais on pourrait également citer les différentes joint-ventures de Danone ou de Carnaud Metalbox.

En revanche, un partenariat fondé sur de mauvaises bases contractuelles, ou dont la mise en oeuvre dérape, peut conduire à l'impasse et aux difficultés dont l'investisseur étranger sera facilement tenu pour unique responsable.

Tel semble être le cas, sur certains points, de l'usine Peugeot à Canton. Les modèles construits sur place doivent «intégrer» une part croissante de composants fabriqués en Chine (avec un objectif de 80 % à terme). Ceci ne permet pas, compte tenu de la sophistication des modèles les plus récents du constructeur national, de développer la production chinoise vers le haut de gamme. C'est pourtant ce à quoi aspirent tant le partenaire chinois représentant de la province du Guangdong, que semble-t-il la clientèle locale.

De plus, le partenaire chinois avait souhaité au départ assurer la distribution des véhicules dans une proportion égale à sa participation dans la joint venture. Il s'est révélé cependant dans l'incapacité d'écouler la part de stock qui lui incombe.

Aujourd'hui, Peugeot poursuit sa collaboration et compte franchir une nouvelle étape, en négociant un accord plus équilibré : le rythme de production pourrait passer de 50.000 véhicules par an actuellement, à 200.000 véhicules pour la période 1996-2000, avec

l'introduction d'un nouveau modèle (gamme 405/505). L'appel à de nouveaux partenaires étrangers est envisagé afin de permettre une nouvelle répartition de capital. Il est douteux cependant que le partenaire chinois renonce à son pouvoir de contrôle.

● Les difficultés d'approvisionnement

L'attention de la Mission a été attirée sur les problèmes d'approvisionnement auxquels peuvent être confrontés les entreprises introduisant de nouvelles habitudes alimentaires, lorsque la demande explose et que la fourniture du produit de base ne suit pas.

Il en va ainsi, par exemple, du lait, que l'usine Danone de Shanghai a beaucoup de mal à se procurer pour la fabrication de yoghourts, en faisant appel à la production locale.

L'installation d'une ferme modèle a été envisagée, mais sa réalisation s'est heurtée à diverses difficultés. La «charte» alimentaire ne peut donc être établie dans des conditions optimales. L'entreprise se trouve ainsi contrainte à utiliser de la poudre de lait dont il lui est plus difficile de maîtriser la qualité.

On pourrait, tout aussi bien, reprendre l'exemple déjà évoqué des pièces détachées entrant dans la composition des véhicules Peugeot. La mise en oeuvre de l'obligation d'«intégrer» une part croissante de composants fabriqués localement peut pour l'instant se faire au détriment de la qualité.

CHAPITRE V

LA FRANCE DANS L'ÉCONOMIE CHINOISE

A. LE CONTEXTE POLITIQUE

La décision historique de reconnaître la République Populaire de Chine, prise par le Général de Gaulle le 27 janvier 1964, a ouvert une période de relations privilégiées entre la France et la Chine.

Cependant, ces relations ont nettement perdu de leur spécificité, lorsqu'à la suite des États-Unis en 1972, la plupart des grands pays ont renoué avec l'« Empire du milieu » et établi des relations diplomatiques avec Pékin.

Amorcée en 1979, la politique d'ouverture économique prônée par M. Deng Xiaoping a permis à des entreprises françaises de s'implanter et aux relations franco-chinoises de prendre un nouvel élan. Mais, la répression du mouvement démocratique de Tian An Men, en juin 1989, a sérieusement freiné l'essor des relations franco-chinoises.

Après cinq années de tensions, liées au problème des droits de l'homme, puis à celui de nos ventes d'armes à Taiwan, les relations franco-chinoises ont été relancées cette année, à partir du communiqué conjoint du 12 janvier 1994.

1. La reconnaissance en 1964 : un atout pour la France

Les échanges économiques et une coopération multiforme ont pu se développer entre deux pays complémentaires, la Chine assurant qu'elle donnerait «à conditions égales», la préférence à notre pays.

Cet atout «historique» n'a pas empêché que :

- la spécificité française soit banalisée vis-à-vis de la Chine avec l'entrée de celle-ci aux Nations-Unies en 1971, et sa reconnaissance progressive par les autres pays occidentaux (dialogue entre Pékin et Washington dès 1972, puis reconnaissance formelle de la République populaire de Chine par les Etats-Unis en 1978) ;

- des désaccords apparaissent au début des années 80, avec des critiques chinoises vis-à-vis de la politique française à l'égard de l'URSS et du Vietnam, jugée trop compréhensive, les convergences politiques réelles ne se traduisant que rarement par des initiatives communes ;

- les résultats commerciaux ont été décevants pour la France : les liens politiques privilégiés n'ont pas donné aux entreprises françaises un avantage déterminant par rapport à nos concurrents malgré l'effort soutenu de l'Etat (11 milliards de francs de protocoles financiers, depuis l'accord économique du 16 avril 1985).

Le dialogue s'est néanmoins poursuivi, avec en particulier, les visites à Pékin des Présidents Pompidou en 1973, Giscard d'Estaing en octobre 1980 et Mitterrand en mai 1983.

2. La difficile période 1989-1993

Les relations de la France avec la Chine se sont véritablement détériorées après la répression de la place Tian An Men (4 juin 1989), notre pays ayant, en cette année du bicentenaire de la Révolution française, joué un rôle de premier plan dans la décision des Douze d'imposer à la Chine des sanctions économiques et politiques. L'exil en France des plus célèbres des dissidents (Wuér Kaixi, Chen Yizi, Yan Jiaqi, puis Chai Lin) n'a fait qu'aggraver le climat.

La crise du Golfe à partir d'août 1990 a offert à la Chine l'occasion de faire preuve de responsabilité et de souplesse au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Le Conseil «Affaires Générales» de Luxembourg du 22 octobre 1990 a, par conséquent, décidé la reprise graduelle des relations avec Pékin, à l'exclusion toutefois de la coopération militaire, des ventes d'armes et des visites officielles de chefs d'Etat. Pour la France, cette relance a été marquée en mai 1991, par la visite du Ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Roland Dumas. La négociation, puis la mise en oeuvre des Accords de Paris sur le Cambodge du 23 octobre 1991 ont été l'occasion d'une coopération fructueuse avec la Chine.

Dans le même temps, Paris s'engageait dans une politique de ventes d'armes à Taiwan. L'affaire des frégates, avec ses nombreux rebondissements (autorisation donnée en décembre 1989, retirée en janvier 1990 puis redonnée quelques mois plus tard) ne devait trouver son épilogue qu'à l'été 1991, la France s'engageant alors publiquement à ne pas armer ces frégates.

Ce dossier à peine refermé, la vente des Mirages à Taiwan prenait le relais. Annonçant à son homologue Qian Qichen, lors de leur rencontre annuelle aux Nations-Unis en janvier 1992, que nous comptions «procéder de même manière que pour les frégates», M. Dumas se heurtait à une fin de non-recevoir totale. Tentant une mission de conciliation, en juillet, le Ministre du Commerce Extérieur, M. Strauss-Kahn, essayait de convaincre Pékin de prendre des mesures radicales pour corriger le déficit commercial bilatéral de la France, qui atteignait alors un milliard de francs par mois. Cette tentative n'aboutissait pas et l'autorisation de vente des Mirages, confirmée en décembre 1992 par Paris (après que le Président Bush eut autorisé la vente de F16 à Taiwan), entraînait de la part de Pékin la décision de fermer notre Consulat Général à Canton, et d'interrompre le dialogue politique. Pour les entreprises françaises, cela signifiait la perte d'un certain nombre de contrats importants (télécommunications, métro de Canton, etc...).

3. 1994 : la normalisation

Le communiqué conjoint franco-chinois du 12 janvier 1994 a amorcé une normalisation des relations bilatérales.

Dès le printemps 1993, le Gouvernement français a clairement marqué sa volonté de renouer des relations confiantes avec la Chine. La négociation pour une normalisation des relations,

engagée officieusement en juillet 1993, a débouché, après l'adoption du communiqué commun des 22-24 janvier 1994, sur la visite officielle en France de M. Qian Qichen, Vice Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Chine, marquant le renouveau du dialogue politique.

Sur l'invitation de M. Qiao Shi, Président de l'Assemblée nationale populaire, M. René Monory, Président du Sénat, a accompli du 22 au 27 février 1994 le premier voyage officiel d'un Président du Sénat en Chine.

La visite officielle que le Premier Ministre, M. Edouard Balladur, a effectuée en Chine, à Pékin et à Shanghai, du 7 au 10 avril 1994, a marqué une étape majeure dans l'évolution des relations franco-chinoises.

Ce voyage qui était très attendu par la partie chinoise, a confirmé solennellement la reprise de relations normales entre les deux pays, après une période prolongée de tension.

Il a donné un nouveau départ à celles-ci, à un moment où la Chine s'affirme comme un acteur incontournable sur la scène mondiale, tant politiquement qu'économiquement.

La visite effectuée par M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, du 3 au 9 juillet 1994, avec 120 chefs d'entreprises, puis la venue en septembre à Paris de son homologue chinoise, Mme Wu Yi, ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique, ont permis de concrétiser la reprise de relations commerciales bilatérales normales, par la signature d'un mémorandum entre les deux ministres, assorti d'un protocole financier et de plusieurs engagements sectoriels.

Dans la foulée, signe discret mais symbolique, le poste d'expansion économique de Canton a été rouvert en juin 1994.

Enfin, la venue à Paris à la mi-septembre du Président de la République chinoise, M. Jiang Zemin, a consacré avec éclat le réchauffement des relations politiques et commerciales entre la France et la Chine.

B. LE DESEQUILIBRE DES ECHANGES COMMERCIAUX

Les échanges commerciaux entre la France et la Chine se caractérisent par une augmentation régulière de nos importations et une grande irrégularité de nos exportations, du fait de la place qu'occupent les grands contrats. A l'exception de l'année 1985, notre solde commercial a été constamment déficitaire depuis dix ans, avec une nette dégradation à partir de 1990.

LES FLUX GLOBAUX DU COMMERCE EXTERIEUR FRANCO-CHINOIS DEPUIS 1979

en millions de francs

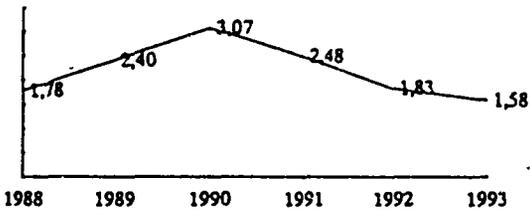
ANNEE	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE	TAUX DE COUVERTURE
1979	1 442	1 388	54	104 %
1980	1 283	1 976	- 693	65 %
1981	1 486	2 572	- 1 086	58 %
1982	2 263	2 859	- 596	79 %
1983	3 363	3 281	82	102 %
1984	2 723	3 832	- 1 109	71 %
1985	6 984	4 453	2 531	157 %
1986	4 597	4 890	- 293	94 %
1987	5 086	6 590	- 1 504	77 %
1988	5 504	8 578	- 3 074	64 %
1989	9 887	11 017	- 1 130	89 %
1990	7 651	12 007	- 4 356	63 %
1991	7 746	16 999	- 9 254	45 %
1992	7 377	18 585	- 11 208	39,70 %
1993	9 061	21 212	- 12 151	42 %

Source : Douanes françaises

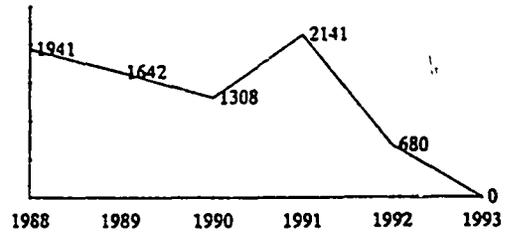
Sur le plan financier, on constate au cours de la période récente que les parts de marché de la France se sont effritées et que les protocoles se sont effondrés. L'année 1994 inverse cette dernière évolution.

Il convient d'observer, cependant, que la Chine est devenue en 1992 notre premier encourt COFACE. Ce n'est pas le moindre paradoxe en effet que les exportations françaises bénéficient en Chine des crédits privilégiés les plus abondants après ceux du Japon, avec des résultats incomparablement plus modestes (selon les douanes chinoises, la part du Japon dans les importations chinoises représente 17 % du total et celle de la France seulement 1,8 % en 1992).

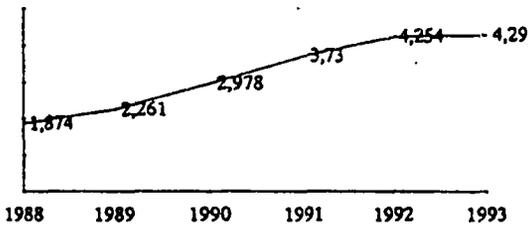
Part de marché de la France (% base statistiques chinoises)



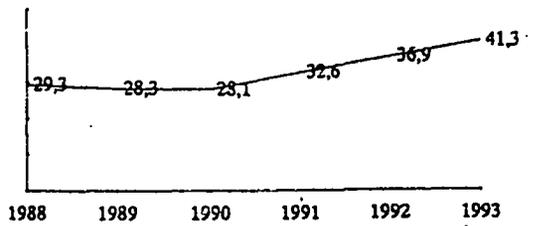
Protocoles (M€)



Encours en prêt du Trésor (Md€)



Encours COFACE (Md€)



Source : DREE Bureau Asie-Océanie

1. Des importations en forte croissance

Les importations françaises en provenance de Chine ont été multipliées par 5,5 depuis 1984.

L'analyse sectorielle fait ressortir une forte poussée des ventes chinoises en France, sur une très large gamme de produits.

L'évolution des importations en provenance de Chine, entre 1984 et 1993, se caractérise par :

- une poussée continue et massive des achats de produits de consommation, dont la valeur globale a été multipliée par 7,6, passant de 1,8 milliard de francs à 13,6 milliards de francs, soit les deux tiers de nos importations) : les augmentations les plus fortes concernent les jouets, les cuirs et chaussures, les textiles, ainsi que le matériel électrique domestique et l'électronique grand public ;

- une croissance très forte des importations de biens d'équipement professionnel, dont la part était négligeable en 1984 et qui s'élèvent désormais à 2,8 milliards de francs.

Il se confirme ainsi que la Chine est très compétitive pour les industries de main d'oeuvre. Elle a aussi su diversifier ses exportations industrielles, vers des biens à plus fort contenu technologique (électronique industrielle).

2. Des exportations stagnantes depuis 1989

La France occupe le 11e rang, parmi les fournisseurs de la Chine. Les exportations françaises se sont situées à environ 7,5 milliards de francs en moyenne annuelle entre 1990 et 1992.

L'année 1993 a été plus favorable, après la conclusion, en 1992, de grands contrats grâce auxquels nos exportations ont progressé de 22,7 %..

- Structurellement, les exportations françaises vers la Chine se sont diversifiées, mais les biens d'équipement restent prédominants.

- Les livraisons de blé à la Chine constituaient traditionnellement un poste important de nos ventes, avec un montant annuel moyen de 1,5 milliard de francs. Aucune commande n'étant intervenue depuis 1992, les exportations ont été à peu près nulles depuis deux ans. D'après les accords conclus en juillet dernier à l'occasion du voyage de M. Longuet en Chine, la livraison de céréales françaises devrait reprendre pour la campagne 1994-1995 avec un objectif compris entre 500.000 et 1.000.000 de tonnes.

- Les ventes françaises de biens intermédiaires (chimie, métaux) sont en baisse relative depuis plusieurs années, mais représentent encore 19 % du total.

- Les biens d'équipement constituent près de 60 % de nos exportations (5,2 milliards de francs en 1993, 1,4 milliard de francs au cours du premier trimestre). Ce montant dépend étroitement des grandes commandes passées un ou deux ans auparavant à l'industrie française : la reprise des commandes en 1992 (9,8 milliards de francs) s'est traduite dès 1993 par une remontée sensible des livraisons. La baisse des commandes observée en 1993 (8,85 milliards de francs) aura en revanche des conséquences sur les exportations françaises, à partir de 1994.

- Les pièces et équipements automobiles sont en forte croissance, alors que ce poste était inexistant en 1984. Il représente plus de 18 % de nos ventes, avec 1,6 milliard de francs en 1993. La montée en puissance des usines Peugeot et Citroën, ainsi que la nouvelle implantation de Renault devraient permettre la poursuite de cette croissance.

● La part de marché de la France est en régression depuis plusieurs années.

Située à environ 1 % du marché chinois au milieu des années 1980, notre part de marché s'est élevée à 3 % en 1989-1990, pour retomber à 1,85 % en 1992 et à 1,58 % en 1993. Cette position médiocre peut s'expliquer par la réorientation du commerce extérieur chinois vers les pays d'Asie, qui représentent à eux seuls plus de 55 % des échanges de la Chine. Toutefois, les parts de marché de l'Italie et de l'Allemagne se sont accrues en 1993 pour atteindre respectivement 2,6 % et 5,8 %.

L'importance du marché chinois tant dans le domaine des biens d'équipement (la Chine représente environ 20 % du marché mondial d'ici à la fin du siècle dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie ou des transports) que dans celui

des biens de consommation, justifient que les efforts soient intensifiés. A cet égard, l'entrée de la Chine au GATT pourrait accélérer l'ouverture de son marché et l'inciter à se rapprocher des règles du jeu du commerce international.

Il convient de noter enfin que si les échanges avec la Chine ont souffert du refroidissement des relations entre les deux pays depuis 1992, la reprise de ces relations en 1994, devrait contribuer à favoriser un rééquilibrage des échanges.

3. Le commerce de la France avec l'Asie

Replacé dans le contexte élargi de l'Asie, le commerce extérieur de la France peut être l'objet d'une analyse plus nuancée.

A première vue, une similitude frappe l'observateur.

La performance française en Asie, prise dans son ensemble, est à l'image des résultats en Chine : très faible, puisque notre part du marché asiatique n'atteint pas 2 %.

L'incapacité de la France - à la différence de ses principaux partenaires européens - à profiter pleinement de la croissance de la demande en Chine, s'inscrirait ainsi dans le cadre plus général de son manque de pugnacité commerciale pour conquérir les marchés d'Asie.

Pourtant, lorsque l'on agrège le commerce extérieur réalisé par la France avec les quatre éléments du « bloc chinois », à savoir la Chine, Taïwan, Hong-Kong et Singapour, on constate que le solde commercial français est moins déficitaire et que notre part de marché est en augmentation.

D'après les derniers résultats fournis par le poste d'expansion économique de Singapour ⁽¹⁾ :

- l'ensemble chinois est le 9ème client de la France (avec 35,5 milliards de francs) et le deuxième client non européen de la France, après les Etats-Unis, mais avant le Japon. Sa part dans les exportations françaises est ainsi passée de 2,1 % en 1990 à 2,3 % en 1992 et 3 % en 1993 ;

(1) cf. La lettre de Singapour - PEE/Septembre 1994.

- cet ensemble est également le neuvième fournisseur de la France (avec 41,4 milliards de francs) et le troisième non européen après les Etats-Unis et le Japon. De la même manière, la part du monde chinois dans les importations françaises est passée de 2,6 % en 1990 à 3,3 % en 1992 et 3,8 % en 1994 ;

- le solde commercial avec l'ensemble chinois présente un déficit de 5,9 milliards de francs en 1993, mais il est moins significatif, car il agrège deux pays à fort excédent, Hong-Kong (+ 17,7 milliards de francs) et Singapour (+ 2 milliards de francs) - les deux pays les plus développés - et deux pays à fort déficit, la Chine (-12,2 milliards de francs) et Taïwan (- 3,4 milliards de francs), les moins développés en terme de PIB par habitant. Il est vrai aussi que l'on ne doit pas isoler l'excédent réalisé avec Hong Kong des importantes réexportations de la colonie britannique vers la Chine...

Pris globalement, le « bloc chinois » est le premier partenaire non OCDE de la France. Nos ventes devraient pouvoir s'y développer rapidement, compte tenu de la conjoncture économique dont cet ensemble bénéficie.

C. LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN CHINE

● Observation préliminaire

L'ampleur des discordances statistiques entre les sources chinoises et les sources françaises, quant au volume des investissements français en Chine, invite à interpréter les chiffres avec beaucoup de précaution.

Qu'en juge :

Selon les derniers chiffres publiés par le ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique (MOFTEC), la France aurait conclu avec la Chine entre 1979 et 1993 pour 6,84 milliards d'US dollars de projets d'investissements, ce qui placerait notre pays au 5ème rang des investisseurs étrangers en Chine, devant le Grande Bretagne (7ème rang et 3 milliards de dollars) et l'Allemagne (10ème rang et 1,5 milliard de dollars).⁽¹⁾

(1) Cf. chiffres repris par le Financial Times du 29 août 1994 et le Figaro Economique du 2 septembre 1994

On est évidemment loin des chiffres cités plus haut (cf. page xx) qui émanaient du même MOPTEC, mais avaient reçu l'aval de l'OCDE et de la Direction des relations économiques extérieures en France : pour une période identique (1979-1993) les flux cumulés d'investissements français effectivement réalisés ne se seraient en fait élevés qu'à 602 millions de dollars (soit 1,3 % des investissements étrangers en Chine). Les projets d'investissement cumulés s'élèveraient pour la même période à 1,126 milliard de dollars (et non 6,84 milliards).

Les divergences entre les deux séries pouvaient s'expliquer par le fait que désormais la Chine prendrait en compte le montant total de chaque investissement projeté et non la seule participation étrangère.

De plus, l'écart est évidemment sensible du projet ou de la lettre d'intention à l'investissement effectif.

1. Des résultats encore modestes

La part des entreprises françaises est très faible puisque pour la période 1979-1993, elle représente 1 % en flux réels de l'investissement étranger en Chine. cumulé pour la période 1979-1992, ce qui représente environ 2 % de l'investissement étranger en Chine.

En 1992, la France a réalisé pour 45 millions d'US dollars seulement d'investissements directs, ce qui la place au 10ème rang des investisseurs étrangers (avec seulement 0,4 % du total).

Pour l'année 1993, elle a certes redressé la situation en valeur absolue et elle occupe le 7e ou la 8e rang des investisseurs étrangers, mais sa part relative reste quasi stable (0,5 % du total) du fait de la forte montée en puissance au cours des dernières années des investisseurs asiatiques.

Les grands pays industrialisés (Etats-Unis, Japon, membres de l'Union européenne) ont presque tous pâti -mais à un degré moindre que la France-, du dynamisme des investisseurs asiatiques en Chine.

2. La concentration des investissements français

Les investissements français font l'objet d'un double mouvement de concentration : sectorielle et géographique.

● 1. La concentration sectorielle

Les sociétés mixtes franco-chinoises, au nombre d'une centaine, ont su prendre une place très significative surtout dans les secteurs industriels.

L'automobile : outre Peugeot, qui prépare une nouvelle phase d'investissement, l'entrée de Citroën et de Renault sur le marché apporte à notre pays une place de choix dans le secteur de la production automobile. Derrière ces constructeurs, des efforts sont déployés pour attirer les équipementiers : à ce jour, plus de vingt-cinq accords de coopération industrielle ont déjà été signés, dont dix sous forme d'entreprises mixtes (Trèves, Vimetal, Revco, ...) et les autres sous formes de cession de technologie ; près d'une trentaine d'autres accords (dont huit que Valéo compte signer avant fin 1995) sont en cours de négociation. L'année 1994 a été marquée par une participation française importante au salon automobile de Pékin (en juin 1994).

La distribution d'eau et l'assainissement : déjà en situation d'exclusivité sur le territoire de Macao, le groupe Lyonnaise des Eaux a signé des accords en Chine (Tanzhou, près de Macao, et Canton), et prépare plusieurs autres projets d'investissement pour la production d'eau potable, notamment à Shenyang (signature de trois mémorandums dont deux dans le secteur de l'eau, rachat d'une usine n° 8 et reprise du service des eaux, et un troisième en vue de la construction d'autoroutes urbaines) et Wuhan. Si l'on y ajoute la position dominante de Degrémont en matière d'exportations d'équipements, la part de marché de notre pays dans le secteur de l'eau apparaît très forte.

La chimie-pétrochimie : en volume d'investissement, c'est sans doute le secteur de la pétrochimie et de la chimie qui va connaître les plus importants développements, au cours des deux ou trois prochaines années. A côté de Total et de Roussel-Uclaf déjà implantés, Rhône-Poulenc prévoit une quinzaine d'opérations

industrielles pesant plus d'un milliard de francs, tandis que Elf prépare un projet de raffinerie à Shanghai estimé à 11 milliards de francs.

Les gaz industriels : l'Air liquide déjà implanté à Shanghai et Chong Quing devrait se développer en créant de nouvelles unités de production de gaz rares.

L'électricité : après avoir conquis une place de numéro 1 ou 2 dans l'exportation directe de centrales électriques, Gec-Alsthom s'est engagé sur la voie du partenariat industriel en créant une entreprise mixte de production de matériel de distribution moyenne tension et en préparant le même type d'action pour la fabrication de turbines hydrauliques ; de son côté, le groupe Schneider au travers de Merlin-Gérin a créé une société mixte et a plusieurs projets de création en cours de télémechanique.

EDF a déjà à son actif la réalisation en partenariat de la centrale nucléaire de Daya Bay. L'entreprise a, en outre, prévu de s'implanter en Chine en tant qu'investisseur, en liaison avec un partenaire de Hong Kong pour la réalisation de centrales thermiques à charbon.

Les matériaux de construction : dans le domaine des matériaux, Saint-Gobain occupe des positions importantes sur plusieurs produits comme les réfractaires (SEPR), les meules abrasives (Norton) et bientôt la laine de verre ;

L'emballage : dans le secteur de l'emballage, Pêchiney devrait ajouter à son investissement actuel (via American Can) plus de 150 millions de dollars d'apports nouveaux au cours du premier semestre 1994 (trois investissements notamment dans l'emballage plastique flexible et le verre) ; de son côté, Carnaud Métal Box a également lancé plusieurs opérations (boîtes aluminium).

Indépendamment de ces investissements industriels lourds, la France joue également son atout dans le domaine des biens de consommation, mais avec des réalisations de moindre ampleur pour le moment :

L'agro-alimentaire est cependant bien représenté avec Danone et Rémy-Martin, mais également Pernod-Ricad, Somdca...);

Les entreprises françaises du secteur de la distribution (Printemps, Carrefour et Auchan) ont plusieurs projets d'implantation susceptibles de se développer à compter de cette année.

Enfin, dans le secteur tertiaire, la France a très vite assuré une présence bancaire en Chine, dès que l'ouverture aux capitaux étrangers a été décidée. La Société générale, la BNP, le Crédit Lyonnais et la Banque Indosuez ont obtenu l'autorisation d'ouvrir des succursales ou des sociétés mixtes, et peuvent profiter de la synergie avec leurs établissements implantés à Hong Kong.

● La concentration géographique

- La Chine du Sud, qui fut le champ d'expérimentation de l'ouverture à partir de 1978, a exercé sur les investisseurs français, comme sur la plupart de leurs concurrents étrangers, un pouvoir d'attraction prééminent, bien que non exclusif. Les grandes villes de toute la frange côtière accueillent également des implantations françaises, mais la pénétration vers la Chine intérieure demeure encore très timide.

- La Chine du Sud : environ cinq cents Français vivent dans le Guangdong (qui est la province de Canton, capitale du Sud de la Chine) où les intérêts économiques français sont concentrés.

Citons les principales entreprises ayant investi dans cette province : Peugeot, BSN-Danone, BNP, Camperon Bernard, France Ebauche, Schlumberger, Imaje, Orsan, Sanders, Indosuez, Société générale, Thomson, Laboratoires Synthesa, Diaspora.

Daya Bay, où est implantée la centrale nucléaire construite en coopération étroite avec Framatome -qui a fourni les réacteurs et EDF qui a supervisé la construction et apporté son assistance- a attiré une importante communauté française, surtout lors de la construction de la centrale (1). Une deuxième centrale de puissance équivalente (900 MW X 2)est prévue à proximité et la

(1) L'exploitant est la Guangdong Nuclear Power Joint Venture Company, dans laquelle le Gouvernement de la province détient 75 % des parts et China Light and Power, société d'électricité de Hong Kong, possède les 25 % restants. EDF conserve un rôle à titre de consultant.

France pourrait obtenir de nouveaux contrats, bien que le gouvernement chinois ait clairement fait connaître sa volonté d'être moins dépendante de l'aide étrangère que pour la première centrale.

La zone économique spéciale de *Shenzhen* la première créée- également située dans le Guangdong, à proximité immédiate de Hong Kong, constitue sans doute le pôle le plus attractif de la région, avec une croissance annuelle de l'ordre de 50 %. La population de Shenzhen (environ 25.000 habitants en 1978) dépasse les deux millions et demi aujourd'hui (et avoisine probablement les trois millions, si l'on y inclut la population « non résidente »).

D'après les informations recueillies par votre Mission, quarante pays étrangers ont implanté des entreprises à Shenzhen, pour un montant d'investissements qui atteindrait 59 milliards d'US dollars en engagements, dont 14 milliards seraient déjà réalisés. Sur ce total, trente deux projets de coopérations avec la France auraient été conclus dont deux nouveaux cette année. Les banques françaises ont implanté sur la zone soit des succursales, soit des bureaux de représentation.

- Après la Chine du Sud, *Shanghai* est certainement, avec sa région, le pôle qui attire le plus les investisseurs français. Ce choix ne peut qu'être encouragé si, comme beaucoup d'indices portent à le croire, Shanghai doit retrouver à l'aube du troisième millénaire, sa place de grande capitale économique de la Chine, d'où rayonnera le développement vers l'intérieur du pays. La zone économique de Pudong en pleine expansion y offre des potentialités considérables.

Parmi les entreprises françaises implantées à Shanghai, on retrouve les grands groupes : Alcatel CIT, Air Liquide, Saint-Gobain, Rhône Poulenc, ELF, qui a là un grand projet de complexe pétrochimique, Carnaud Metalbox, Bolloré).

Dans le secteur agro-alimentaire, on retrouve BSN Danone -qui dispose à Shanghai de son implantation la plus prometteuse- et Rémy Martin. Il convient de rappeler que le cognac est un de nos plus gros postes d'exportation (hors grands contrats) avec la Chine.

Les grandes banques françaises déjà citées sont bien sûr toutes installées à Shanghai qui est, pour certaines, la base de leur activité sur le reste de la Chine.

- Si l'on met à part *Pékin*, où est implantée une communauté française d'affaires non négligeable, les implantations françaises dans le reste de la Chine privilégient, dans l'immédiat, les tres grands sites industriels :

● Grâce au développement de la coopération franco-chinoise dans le secteur automobile, la France est en train de prendre pied à *Wuhan* -grande ville industrielle (1) à l'ouest de Shanghai, au confluent du Yang Tsé et d'un de ses affluents, le Han, - avec les usines construites en joint venture par Citroën (pour une capacité de 1.500.000 voitures) et Renault dont le projet est à l'horizon 1997.

● *Tien Tsin*, grand port situé au débouché naturel de la plaine de Chine du Nord, à 140 kilomètres de Pékin, et comptant 11 millions d'habitants, a une tradition industrielle ancienne et connaît un essor nouveau, grâce à la création d'une grande zone de développement économique, la «TEDA». La présence française, importante à la fin du siècle dernier, s'est aujourd'hui beaucoup amenuisée (la communauté française compte une dizaine de foyers). Cependant, les investisseurs français qui ont fait le choix de s'implanter à Tien Tsin ne le regrettent pas. Il s'agit principalement de Rémy Martin (première joint venture sino-étrangère fondée en 1980), qui fabrique un vin très prisé en Chine «Dynasty», Roussel Uclaf, Merlin Gérin et Calberson. Sont également présentes les banques françaises et quelques sociétés de commerce. Les perspectives de développement de toute la région du Golfe de Bohai, en synergie avec la Corée et le Japon, font de Tien Tsin, une base d'implantation stratégique en Chine, et l'on peut regretter que trop peu d'entreprises françaises l'aient perçue.

- Les investisseurs hexagonaux ont peu axé leurs efforts sur la Chine de l'intérieur, mis à part quelques projets ponctuels. S'il existe indéniablement des opportunités à saisir dans de nombreuses régions de l'immense espace chinois, on ne saurait cependant se cacher les risques d'un tel choix. Ajouter aux obstacles qui se dressent déjà pour la réalisation de tout projet sino-étranger, même situé dans les zones côtières en plein essor, les difficultés inhérentes à l'enclavement, à l'absence de tout équipement moderne, à l'isolement accru des expatriés... relèvent d'un pari courageux, voire téméraire.

La dissémination sur tout le territoire de zones de développement bénéficiant d'avantages fiscaux en faveur des investisseurs étrangers, peut néanmoins rendre attractives certaines opérations ciblées.

C'est d'ailleurs dans cette direction que les dirigeants chinois souhaitent orienter les nouveaux investisseurs, pour corriger les inégalités régionales. Les contrats et lettres d'intention signés au mois de septembre dernier, à l'occasion de la visite de M. Jiang Zemin

(1) réunion des trois anciennes villes de Wuchang, HanYang et Hankeou

en France, portent pour partie sur des projets localisés dans les provinces intérieures -en escomptant que le développement du réseau ferroviaire favorisera leur désenclavement.

La France souffre cependant d'un handicap propre tenant à la concentration de ses efforts sur un petit nombre de projets. Le ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique a recensé entre 1979 et 1993, 242 projets français, contre 616 émanant des investisseurs britanniques et 569 des investisseurs allemands.

L'explication est sans doute à rechercher dans l'insuffisance du nombre de PME françaises ayant la taille critique pour s'implanter en Chine, alors que le tissu industriel allemand, par exemple, compte beaucoup plus de moyennes entreprises suffisamment importantes pour aborder ce marché.

3. Des perspectives plus favorables

Le réchauffement des relations franco-chinoises en 1994, et les échanges de visites au sommet ont donné lieu à la signature d'un important volume de contrats et de lettres d'intention ouvrant des perspectives prometteuses.

A l'occasion du voyage de M. Gérard Longuet, en juillet 1994, plusieurs accords sectoriels ont ainsi été conclus, dans des secteurs où les entreprises françaises ont des potentialités importantes, en particulier :

- un accord relatif au développement de la coopération entre la France et la Chine dans le domaine des télécommunications qui devrait permettre de renforcer les actions conjointes dans ce secteur ;

- un memorandum relatif à la coopération dans le domaine de la technologie du charbon propre (74 % de l'énergie produite en Chine provient du charbon).

En outre, ont été signés à cette occasion des accords relatifs à des projets pour un montant global en engagements d'environ 5,4 milliards de francs.

Cette somme englobe notamment un protocole de crédits d'aide d'un montant de 604,5 millions de francs. Ce protocole

permettra entre autres de financer des projets d'infrastructures (eau et télécommunications principalement). Une enveloppe spécifique de 74 millions de francs a été réservée à des projets pouvant revenir à des PME.

Parmi les autres projets qui méritent d'être signalés, figurent le projet de livraison d'une centrale thermique par Gec Alsthom (1,8 milliards de francs), la réalisation des travaux de génie civil du barrage de Xiao Lang Di par Dumez (800 millions de francs), ainsi que la lettre d'intention relative à la réalisation du métro de Qingdao par Gec Alsthom (1,9 milliards de francs).

Enfin, plusieurs projets de création de sociétés mixtes sont intervenus associant à un partenaire chinois, Saint-Cobain, Alcatel CIT et Pernod Ricard.

Lors de la visite en France du Président de la République chinois en septembre dernier, de nouveaux contrats, mémorandums et lettres d'intention ont été signés pour des montants encore plus substantiels, soit 15,8 milliards de francs (2,5 milliards de francs, le 7 septembre et 13,3 milliards de francs le 10 septembre).

Cependant, ces chiffres impressionnants recouvrent une réalité encore incertaine.

● A l'intérieur de cette enveloppe en effet, les contrats fermes se montent à seulement 1,1 milliard de francs dont un contrat, passé par E.I.F., pour l'achat et la vente de pétrole brut avec la Chine, d'environ 600 millions de francs (aux termes de cet accord, la Chine s'engage à acheter à E.I.F. pour 700.000 tonnes de pétrole brut d'ici à la fin de 1995 et le groupe français à acheter 300.000 tonnes de brut chinois dans le même délai).

Autre contrat ferme - pour un montant de 300 millions de francs -, celui passé par Alcatel CIT, groupe bien implanté en Chine, en partenariat avec la société chinoise PTAC pour la fourniture et l'installation de lignes téléphoniques dans les provinces du Hunan et du Hulongjiang.

● Le solde est constitué de projets d'investissement et de promesses d'engagement : E.I.F. Aquitaine se taille la part du lion avec un projet de raffinerie à Shanghai (qui devrait être la plus importante d'Asie) et un réseau de distribution dans l'Est de la Chine, pour un investissement global de plus de 11 milliards de francs (part chinoise comprise).

● En outre, a été confirmé l'accord sur les céréales déjà annoncé en juillet : le groupe Soufflet a signé une lettre d'intention pour la livraison de 1,2 à 1,3 million de tonnes de blé, pour un montant estimé à 800 millions de francs. Cependant, les modalités de cet accord ne sont pas encore arrêtées. D'une part, les Chinois font jouer la concurrence pour le prix ; d'autre part, la fixation du volume implique l'aval communautaire.

Reste le plus difficile à faire : obtenir de la Chine la transformation des lettres d'intention en contrats fermes. L'amélioration du climat politique ne fait jamais perdre aux partenaires chinois leur sens aigu de la négociation et du commerce.

CONCLUSION

Voici exactement quinze ans, votre commission des Affaires économiques décidait d'envoyer en Chine une première mission d'information ⁽¹⁾, afin d'y étudier les nouvelles orientations du développement économique et les perspectives de renforcement des échanges avec la France.

La Chine venait juste de prendre le tournant de l'ouverture.

Le rapport d'information, très documenté, publié par nos collègues à l'issue de leur voyage, rend bien compte des lourds handicaps qu'avaient alors à surmonter les Chinois pour gagner le pari du décollage et de la croissance accélérée : pression démographique - réduisant tous les projets réalisés -, faible rendement de l'agriculture, infrastructures absentes ou à moderniser, équipements industriels insuffisants et souvent vétustes ⁽²⁾, sans parler de marges financières très réduites.

Qu'en est il aujourd'hui ?

Avec le recul, il est aisé de mesurer le chemin parcouru.

La Chine, qui comptait quelque 900 millions d'habitants en 1978, en dénombre certes à présent plus d'un milliard deux cents millions. Mais la démographie est maîtrisée. Tous les moyens ont été

(1) Mission d'information conduite par M. Robert Laucournet, Vice-Président de la Commission.

(2) Cf. rapport Senat n° 11 (1979-1980) du 4 octobre 1979

mis en oeuvre -y compris la méthode forte- pour atteindre un résultat spectaculaire. Il n'est pratiquement plus imaginable d'avoir plus d'un enfant en ville et plus de deux à la campagne.

La Chine est devenue une grande puissance agricole, exportatrice nette de certains produits. Occupant encore deux actifs sur trois, l'agriculture s'est diversifiée et répond globalement aux besoins de la demande intérieure. Les rendements, pour le riz par exemple, sont parmi les meilleurs du monde.

Le dynamisme de l'industrie, notamment dans les régions côtières où se sont concentrés les investissements, impressionne tous les observateurs. La Chine a su, grâce aux capitaux étrangers associés dans les joint-ventures, s'offrir les technologies les plus avancées et concurrence aujourd'hui les grands pays industriels sur leur propre terrain dans un nombre croissant de secteurs.

On pourrait faire le même constat pour le commerce où les Chinois excellent et les services où la disponibilité et l'efficacité de la main-d'oeuvre constituent des atouts intelligemment valorisés.

Restent les infrastructures. Si elles se sont beaucoup développées depuis le début des réformes, elles ne parviennent encore ni à suivre le rythme effréné du développement, ni à irriguer convenablement les provinces de l'intérieur et de l'Ouest. Les besoins insatisfaits en matière de routes, de transports collectifs, de réseaux d'assainissement, de télécommunications, d'énergie électrique, notamment, ouvrent aux investisseurs étrangers un marché en pleine explosion et la Chine, très sollicitée, sait choisir ses partenaires au meilleur prix.

La première impression est donc celle d'un pari en passe d'être gagné.

En faisant le choix de desserrer l'étau économique, tout en préservant la stabilité politique, les dirigeants chinois ont pris le parti inverse de leur grand voisin soviétique et des régimes communistes satellites. Mais la situation était beaucoup plus catastrophique ici que là et l'effondrement politique dans les pays de l'Est a probablement été plus subi que voulu.

La décision prise par la Chine, voici quinze ans, de s'ouvrir sur le monde extérieur, au prix de sérieuses entorses au dogme, a sans nul doute été très positive pour elle. Mais les tensions politiques, économiques et sociales dont s'accompagne la croissance, montrent que rien n'est vraiment gagné. En porte témoignage la dissidence politique qui appelle à plus de transparence et de démocratie, au nom

de ceux que les énormes disparités de richesse n'ont pas placés du bon côté.

«L'économie socialiste de marché», concept paradoxal dont personne n'a pu expliquer à votre Mission le contenu exact, s'affranchit encore trop souvent des règles de droit auxquelles les démocraties occidentales ont assujéti le capitalisme. L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du Commerce pourrait contribuer à lui faire mieux respecter les règles du jeu international, ce qui constituerait à l'évidence un facteur favorable pour les Chinois...et aussi pour l'emploi dans les économies occidentales.

Ainsi, l'élévation générale du niveau de vie de la population pourrait, à terme, déboucher sur une amélioration des conditions de travail de la main-d'oeuvre dont on exige souvent beaucoup sans lui offrir en contrepartie les droits sociaux élémentaires. Tout en enlevant de son acuité au problème des délocalisations, cette évolution n'ouvrirait-elle pas une perspective de croissance renforcée pour tous les partenaires commerciaux en présence ?

La réussite économique de la Chine a fait légitimement naître un fort sentiment d'orgueil national. Les incertitudes politiques sur l'issue de la compétition entre les différentes forces qui participent à la course pour le pouvoir, comme les tensions qui traversent la société et les frictions entre le Centre et les régions, n'en font pas moins peser de lourdes hypothèques sur l'avenir.

Le génie millénaire de la Chine, comme son entraînement permanent à la dialectique de l'un et du multiple, lui permettront-ils de s'affirmer, par delà les tensions et les divisions, comme la superpuissance qu'elle a vocation à devenir ?

Face à l'émergence de ce géant économique et sans attendre la levée des hypothèques précédemment évoquées, n'est-il pas, des maintenant, souhaitable de favoriser l'insertion de la Chine dans les relations internationales, comme acteur de premier rang ? Plutôt que de l'exposer à des tentations hégémoniques, ne vaut-il pas mieux conforter le rôle modérateur que peut jouer la Chine en Asie et au delà, dans les grands équilibres planétaires ?

A N N E X E

PROGRAMME DU VOYAGE

Mardi 6 septembre

- **Matin**
 - Arrivée à Pékin
 - Accueil par le Chargé d'affaires et par la Commission de l'Economie et des Finances de l'Assemblée Nationale du Peuple

- **Après-midi**
 - Entretien de travail au Palais du Peuple avec M. Li Hao, Premier Vice-Président de la Commission de l'Economie et des Finances
 - Dîner offert par la Commission de l'Economie et des Finances au Palais du Peuple

Mercredi 7 septembre

- **Matin**
 - Entretien de travail avec M. Shi Guang-Shen, Vice Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique (MOFTEC) (le Ministre étant en France au même moment)
 - Entretien avec M. Gan Ziyu, Vice-Président de la Commission d'Etat au Plan
 - Rencontre avec le Groupe Chine-France d'Amitié parlementaire
 - Déjeuner offert par M. Zhou Jue, Président du Groupe d'amitié et Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale Populaire au Palais du Peuple

- **Après-midi** Entretien avec M. Wang Han Bin, Vice-Président de l'Assemblée Nationale Populaire et du Comité permanent
- **En soirée** Réception offerte par M. Gérard Chesnel, Chargé d'affaires de l'Ambassade de France

Dîner offert par les Conseillers français du Commerce extérieur

Jeudi 8 septembre

- **Matin** - Entretien avec M. Li Tieying, Président de la Commission d'Etat pour la Restructuration de l'Economie, Membre du Bureau politique
- **Après-midi** Visite de la Grande Muraille et du Palais d'Eté

Vendredi 9 septembre

- **Matin**
 - Départ pour Tien Tsin ; accueil par les autorités municipales
 - Visite de la co-entreprise General Motors
 - Entretien avec M. Ye Disheng, Vice-Maire de Tien Tsin
 - Entretien avec M. Nie Bichu, Président de l'Assemblée Populaire Municipale de Tien Tsin
- **Après-midi**
 - Entretien avec le Président de la TEDA, zone économique de Tien Tsin et visite de cette zone
 - Visite de la co-entreprise Merlin-Gérin
 - Retour à Pékin

Samedi 10 septembre

- **Matin** **Départ pour Xi'an**
 - Visite du site d'excavation de l'Armée de terre cuite de Qin Shi Huangdi
 - Entretien avec M. Mo Lingshen, Vice-Président de l'Assemblée de la province du Shanxi
 - Déjeuner offert par la municipalité

- **Après-midi** **Visite du Musée d'Histoire de la Province du Shaanxi**

Dimanche 11 septembre

- **Matin** - **Depart pour Shanghai**
 - Accueil de la Delegation par le Consulat général
 - Déjeuner-débat offert par la Communauté française d'Affaires

- **Après-midi** - **Entretien avec M. Huang Ju, Maire de Shanghai**
 - Rencontre avec M. Ye Gong Qi, Président de l'Assemblée municipale de Shanghai

Lundi 12 septembre

- **Matin** - **Visite de la zone de développement de Pudong à Shanghai**
 - Visite la co-entreprise Danone à Shanghai

- **Après-midi** - **Visite de Shanghai**

Mardi 13 septembre

- **Matin** - **Depart pour Canton**
- **Accueil par le Conseiller Economique M. Vernet**
- **Réunion de travail**

- **Après-midi** - **Rencontre avec M. Yu Fei, Vice-Président de l'Assemblée populaire de la Province du Guangdong**
- **Dîner offert par l'Assemblée**

- **Soir** **Echange de vues avec les représentants de la Communauté française d'Affaires de Canton**

Mercredi 14 septembre

- **Matin** - **Visite de la co-entreprise Peugeot**

- **Après-midi** - **Visite de la co-entreprise Carnaud Metalbox**

Jeudi 15 septembre

- **Matin** - **Départ de Canton pour la ville de Foshan**
- **Visite d'une entreprise « rurale » de céramique**
- **Rencontre avec les dirigeants de l'Assemblée populaire locale, suivie d'un déjeuner de bienvenue**

- **Après-midi** **Retour à Canton**

- **Soirée** **Départ en train pour Shenzhen**

Vendredi 16 septembre

- **Matin** **Visite de la Centrale nucléaire de Daya Bay (2 X 900 Mw)**

- **Après-midi** **-Retour sur Shenzhen**
 - **Visite de la ville et de la Zone Economique Speciale**

 - **Rencontre avec les dirigeants de l'Assemblée Populaire de Shenzhen, suivie d'un diner de bienvenue**

Samedi 17 septembre

- **Matin** **- Départ de Shenzhen pour Hong Kong**
 - **Accueil par M. Laurent Aublin, Consul général de France à Hong Kong**

- **Après-midi** **Réunion de travail avec M. Michel Bonnin, Directeur du Centre d'Etudes et d'Information sur la Chine, M. Laurent Aublin, Consul général et M. Philippe Favre, Conseiller commercial**

Dimanche 18 septembre

Retour à Paris